



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



*Principes exceptionnels d'évaluation liés à la crise sanitaire*

# Recommandations pour les examens de la voie professionnelle

Session 2020

Le collège des IEN ET EG de l'académie de Toulouse

Lundi 8 juin 2020

## Table des matières

Préambule .....	3
Alimentation et fleuristerie .....	5
Design et Métiers d'art - voie professionnelle .....	8
Economie-Gestion, secteur de la production, soins à la personne et des services .....	14
Education physique et sportive .....	16
Filière commerce – vente .....	17
Filières sécurité, transport et logistique, commerciale (Arcu, Mrcu).....	19
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique.....	20
Gestion-administration .....	22
Hôtellerie Restauration .....	30
Langues vivantes .....	34
Mathématiques-sciences physiques et chimiques.....	37
Prévention Santé Environnement .....	39
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées .....	41
Sciences et techniques industrielles.....	45

## Préambule

Au regard de la situation d'état d'urgence sanitaire déclaré en conséquence de l'épidémie de la Covid-19, des dispositions particulières ont été prises quant aux modalités de délivrance des diplômes de la voie professionnelle (CAP, BEP, BP, BCP, BMA et MC) pour la session 2020. Ces recommandations de l'inspection pédagogique de la voie professionnelle ont pour but de contribuer à garantir l'équité de traitement des candidats de l'académie de Toulouse. Elles visent à aider les équipes enseignantes à déterminer et à expliciter les notes proposées pour chacune des unités certificatives.

### Textes de référence:

- [Décret n° 2020-671 du 3 juin 2020](#) relatif aux modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020

- [Arrêté du 3 juin 2020](#) adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 le CCF et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d'enseignement général et dans les épreuves d'enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l'obtention du CAP, du BEP, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du BMA et de la mention complémentaire

- [Note de service publiée au Bulletin officiel n° 23 du 4 juin 2020](#), Diplômes professionnels / Modalités de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

### Les principes généraux

Les unités certificatives et leur coefficient sont inchangés.

C'est le livret, défini par l'arrêté cité, qui permettra au jury de délibération de délivrer le diplôme et, pour le baccalauréat professionnel, d'autoriser l'oral de contrôle en juillet. La qualité des informations renseignées dans ce livret scolaire est donc essentielle. Les enseignants y reportent les notes finales proposées et les appréciations par unités certificatives.

Les notes finales à porter sur le livret sont calculées comme suit :

Pour les épreuves ou sous-épreuves évaluées en CCF, deux situations :

- Lorsqu'au moins une situation d'évaluation a pu être organisée, cette note est fixée en ne tenant compte que des notes obtenues lors de ces situations d'évaluation.

A titre exceptionnel, si cette situation d'évaluation ne rend pas compte du niveau réel de l'apprenant, la note est fixée en tenant compte également des éléments de contrôle continu.

- Lorsqu'aucune situation d'évaluation n'a pu être organisée, cette note est fixée en tenant compte des notes obtenues durant l'année de l'examen et inscrites dans le livret scolaire.

Pour les épreuves ou sous-épreuves évaluées en ponctuel, la note finale est la note de contrôle continu. Le contrôle continu est la transposition de notes de bulletin et d'évaluations.

Pour les épreuves et unités du diplôme évaluant la pratique professionnelle et prenant appui sur la PFMP, la note de contrôle continu résulte obligatoirement à la fois de l'appréciation de ces périodes réalisées, en

totalité ou partiellement, dans l'année et des évaluations figurant au livret scolaire et correspondant aux enseignements professionnels pratiques.

Aucune note n'est attribuée au titre des épreuves facultatives, évaluées par contrôle ponctuel, pour les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Les modalités de calcul de la note finale proposée par unité certificative sont détaillées pour chacune des disciplines et spécialités dans ce guide.

Il est à noter qu'en-dehors de la spécificité de quelques spécialités de diplômes professionnels dont l'obtention est conditionnée à une certification complémentaire, seules les évaluations réalisées jusqu'au 16 mars sont prises en compte pour le calcul des notes de contrôle continu.

### **Volet international**

On remarquera les mentions ci-dessous publiées dans la note de service qui concernent l'ensemble des équipes engagées dans l'ouverture à l'international des jeunes.

- S'agissant de l'unité facultative de mobilité, les candidats ayant effectué des mobilités ou les ayant préparées pourront faire l'objet de valorisations au titre de plusieurs unités (par exemple en langues vivantes, en français, au titre des périodes de formation en milieu professionnel). Les enseignants de langues vivantes ne sont donc pas les seuls concernés par cette unité qui souligne la dimension européenne, citoyenne et professionnelle du candidat.
- S'agissant de l'attestation Europro, créée par arrêté du 16 avril 2002 dans le cas où des élèves auraient effectué le stage ou la période de formation en milieu professionnel permettant l'évaluation attendue mais que celle-ci n'aurait pu être mise en place du fait des conséquences de l'épidémie de Covid-19, les établissements pourront procéder à cette évaluation jusqu'au 31 octobre.

### **Renseignement du livret**

Les livrets sont établis conformément à l'arrêté du 3 juin 2020.

Les disciplines sont remplacées dans les livrets par les intitulés précis des unités certificatives, tels qu'ils sont présentés dans les règlements d'examen.

Les unités certificatives sont inscrites dans le livret dans le même ordre que celui présenté dans les règlements d'examen. Il mentionne en outre les évaluations des périodes de formation en milieu professionnel.

Les notes attribuées au titre du contrôle continu ou les notes au titre du CCF sont inscrites dans le livret par unité certificative.

L'appréciation littérale demandée pour chaque unité certificative est obligatoire. Elle est en effet un élément important pour éclairer le jury de délibération sur l'investissement et les progrès du candidat pendant sa formation. Elle doit donc intégrer :

- une explication du calcul de la note permettant de savoir si elle correspond à une évaluation en CCF ou en contrôle continu ou les deux ;
- une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, en termes d'évolution de ses résultats et de niveau atteint.

Il est rappelé que les notes définitives résultent de la délibération du jury, qui peut valoriser l'engagement du candidat, notamment au cours de ses périodes de formation en entreprise, ses progrès ou son assiduité.

L'inspection pédagogique de la voie professionnelle de l'académie de Toulouse.

## Alimentation et fleuristerie

Conseils pour les équipes pédagogiques du domaine professionnel - Notes en CCF (contrôle en cours de formation) ou en CC (contrôle continu)

### **EPLE, CFA, GRETA**

<b>Diplômes alimentation/fleuristerie concernés</b>	<b>Hab CCF</b>	<b>Non hab CCF</b>
Bac pro Boulanger pâtissier et Bac pro Boucher charcutier traiteur E1, E21, E31, E32	X	
BEP Boucher charcutier EP1, EP2A	X	
CAP Boulanger EP1, EP2A	X	X
CAP Pâtissier EP1A EP2	X	X
CAP Crémier-fromager EP1A EP2	X	
CAP Poissonnier écailler EP1A, EP2, EP3	X	
CAP Boucher EP1, EP2A, EP3	X	X
CAP Chocolatier confiseur EP1, EP2A	X	
CAP Charcutier traiteur EP1A, EP2A		X
MC Boulangerie spécialisée E1, E2, E3		X
MC Pâtisserie boulangère E1, E2, E3		X
MC Pâtisserie glacierie chocolaterie confiserie spécialisées E1, E2, E3		X
MC Employé traiteur E1, ET1, ET2, ET3		X
CAP Glacier fabricant EP1, EP2A		X
BP Boucher E11, E12, E2, E31, E32		X
BP Boulanger E1, E2, E3, E41, E42		X
BP Charcutier traiteur E1, E21, E 22, E3, E41, E42		X
CAP Fleuriste EP1, EP2	X	X
BP Fleuriste E1, E2, E3, E4		X

Les modalités d'obtention des diplômes professionnel pour la session 2020 suite aux circonstances exceptionnelles liées à la pandémie COVID-19, seront fondées sur les résultats de l'apprenant dans un cadre de contrôle continu (cf décret et arrêté du 3 juin 2020). Ceci implique que l'outil support de ces résultats et appréciations soit rigoureusement renseigné par les professeurs/formateurs, contrôlé et validé par le chef d'établissement/directeur qui en est le garant.

C'est le **livret seul qui permettra au jury de délivrer le diplôme** et, pour le **baccalauréat professionnel, d'autoriser à se présenter à l'oral de contrôle en juillet.**

Une attention particulière sera portée à l'appréciation littérale de chaque unité certificative qui est un élément important pour éclairer le jury de délibération sur l'investissement et les progrès du candidat pendant sa formation, dont la période de confinement.

**Les notes attribuées durant la fermeture administrative des établissements et, le cas échéant, après leur réouverture, ne sont pas prises en compte (cf arrêté article 3).**

**Unité certificative = épreuve ou sous-épreuve (cf chaque règlement d'examen)**

#### **1. Unités certificatives habituellement évaluées par CCF**

**L'organisation, au retour du confinement, d'épreuves certificatives (CCF, soutenance orale, activités pratiques) est à proscrire, non règlementaires.**

Il serait utile de veiller à garder un **document de traçabilité des notes portées en CCF/CC.**

## Principes généraux pour le calcul des notes des épreuves évaluées par CCF

CAS	Description du cas	Note retenue et renseignée dans le livret scolaire avec une appréciation littérale étayée
1	L'ensemble des situations d'évaluation d'une épreuve ou sous épreuve prévues au règlement d'examen a été réalisée	La note globale de CCF est renseignée dans le livret scolaire en lieu et place de la moyenne de contrôle continu.
2	Une partie des situations d'évaluation d'une épreuve ou sous épreuve prévue au règlement d'examen n'a pas été réalisée	La note globale de CCF s'appuie sur la(les) seule(s) note(s) de CCF déjà attribuée(s) et est renseignée dans le livret scolaire en lieu et place de la moyenne de contrôle continu.
	La(les) note(s) de CCF reflète(ent) le niveau atteint par le candidat	La note globale de CCF est construite avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour la partie réalisée : la ou les notes de CCF déjà attribuée(s)</li> <li style="text-align: center;">+</li> <li>• pour les situations d'évaluation manquantes : une note de contrôle continu (s'appuyant sur les évaluations réalisées durant la formation l'année de l'examen).</li> </ul>
3	Aucune situation d'évaluation d'une épreuve ou sous épreuve n'a pu être mise en œuvre	La note de contrôle continu s'appuie sur les évaluations réalisées en cours de l'année de terminale de formation (au regard des compétences ciblées par l'unité certificative).

**Remarque :** pour les situations d'évaluation manquantes intégrant l'évaluation de Périodes de Formation en Milieu Professionnel, des activités pratiques ou de projet (faisant ou non l'objet d'un oral) se reporter à la fiche « **épreuves et sous épreuves intégrant l'évaluation de périodes en milieu professionnel, d'activités pratiques ou de projet** » et à la grille d'évaluation de contrôle continu de l'épreuve (envoyée en PJ).

### 2 - Unités certificatives habituellement évaluées par épreuve ponctuelle

Les notes attribuées au titre des unités certificatives **ponctuelles** correspondant aux épreuves et sous-épreuves obligatoires écrites, orales ou pratiques sont fixées en tenant compte des notes obtenues durant l'année de l'examen et inscrites dans le livret scolaire, dans le livret de formation ou dans le dossier de contrôle continu de **l'année d'examen (2019-2020)**.

#### ➔ **Cas 1 : Les bulletins sont complétés par unités certificatives (épreuves et sous-épreuves)**

Pour chaque unité certificative, il suffit de calculer la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles jusqu'avant début confinement.

#### ➔ **Cas 2 : Les bulletins sont complétés par discipline**

Une unité certificative peut faire appel à **plusieurs disciplines (technologie, sciences appliquées, gestion appliquée)**. Pour la période concernée, il est nécessaire de reconstituer au préalable la moyenne de l'unité certificative en respectant le poids de chaque discipline dans la définition de l'épreuve (utiliser les fiches ressources par diplôme envoyées par l'IEN d'Alimentation).

Il suffit ensuite, pour chaque unité certificative reconstituée, de calculer la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles ou selon les diplômes d'utiliser le profil de compétences permettant d'obtenir une note.

#### ➔ **Cas particulier 1 : Les nombre de notes des deux trimestres ou semestres sont disproportionnées et ne reflètent ainsi pas le niveau atteint par l'apprenant.**

Pour chaque unité certificative, la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles est remplacée le calcul de la moyenne annuelle des notes avant le confinement.

#### ➔ **Cas particulier 2 : Le candidat n'a pas eu de notes en 2019-2020**

La note de contrôle continu est prioritairement déterminée à l'aide d'une grille d'évaluation par profil des compétences observées pour chaque épreuve, l'année 2019-2020, à constituer.

### 3 - Épreuves, sous-épreuves et situations CCF, écrites et/ou orales, intégrant l'évaluation de périodes en milieu professionnel, d'activités pratiques ou de projet, (à partir d'un dossier réalisé par le candidat ou sans)

Certaines épreuves, sous-épreuves ou situations de CCF écrites et/ou orales reposent habituellement sur **l'évaluation de périodes en milieu professionnel**, d'activités de pratiques ou de projets. Certaines d'entre-elles **reposent sur un dossier conçu par le candidat**.

Les épreuves et sous-épreuves, ainsi que les situations de CCF, intégrant l'évaluation de périodes en milieu professionnel, d'activités pratiques ou de projet n'ayant pas pu être évaluées le seront systématiquement par des notes de contrôle continu.

**La note de contrôle continu est déterminée à l'aide d'une grille d'évaluation des compétences par profil pour chacune des épreuves, sous-épreuves ou situations d'évaluation de CCF de chacun des diplômés (voir annexe selon les diplômés)**

**Voir le tableau suivant qui présente les différents cas envisageables.**

Cas	Description du cas			Note retenue et renseignée dans le livret scolaire avec une appréciation littérale étayée
1	Les périodes en milieu professionnel ne font habituellement pas l'objet d'une note délivrée pendant la formation en elle-même			Les éléments observés ou évaluations de ces périodes sont prises en compte dans la note attribuée à chaque épreuve ou sous épreuve correspondantes.
2	Les périodes en milieu professionnel font habituellement l'objet d'une ou plusieurs notes	L'apprenant a déjà une note	Notes reflètent le niveau atteint	Les notes obtenues avant le confinement seront retenues.
			Notes ne reflètent pas le niveau atteint	Les notes obtenues avant le confinement peuvent être éventuellement complétées par des éléments observés ou via des outils d'évaluation tels qu'un bilan de compétences, des éléments de rapport possiblement produits par le candidat ou de toute évaluation menée pendant la formation et en regard des compétences ciblées par l'unité certificative*.
		L'apprenant n'a pas encore de note		La note chiffrée peut être attribuée au regard des éléments observés et/ou via des outils d'évaluation tels qu'un bilan de compétences, des éléments de rapport possiblement produits par le candidat ou de toute évaluation menée pendant la formation et en regard des compétences ciblées par l'unité certificative*.
3	Épreuves et sous épreuves intégrant des activités pratiques <b>(faisant l'objet ou non d'une soutenance orale)</b>			La note chiffrée peut être attribuée au regard des travaux pratiques déjà réalisés et évalués durant la formation ou de tout autre support permettant un bilan de compétences acquises et mentionnant les compétences ciblées par l'unité certificative*.
4	Épreuves et sous épreuves s'appuyant sur la réalisation d'un projet <b>(faisant l'objet ou non d'une soutenance orale)</b>			La note chiffrée peut être attribuée au regard des travaux déjà réalisés dans le cadre de ce projet, d'un bilan de compétences, des éléments de rapport possiblement produits par les candidats ou de toute évaluation menée pendant la formation et en regard des compétences ciblées par l'unité certificative*.
* Pour établir le bilan des compétences acquises en regard des compétences ciblées par l'unité certificative lorsque c'est nécessaire, se reporter à la grille fournie.				

## Design et Métiers d'art - voie professionnelle

Rappel : l'organisation d'évaluations chiffrées de travaux écrits ou d'oraux en juin 2020, en présentiel comme en distanciel, est à proscrire.

### Principes généraux

#### LA NOTATION

##### Trois situations sont possibles

- **1ère situation** : l'ensemble des situations d'évaluation d'une épreuve ou sous épreuve prévues au règlement d'examen a été réalisé. La note globale de CCF prenant en compte l'ensemble des situations d'évaluation est renseignée dans le livret scolaire en lieu et place de la moyenne de contrôle continu.
- **2ème situation** : une partie des situations d'évaluation d'une épreuve ou sous épreuve prévue au règlement d'examen n'a pas été réalisée.
  - o Si la(les) note(s) de CCF reflète(ent) le niveau atteint par l'élève, la note globale de CCF prenant en compte l'ensemble des situations d'évaluation déjà réalisées est renseignée dans le livret scolaire en s'appuyant sur ces seules notes de CCF ;
  - o Si la(les) note(s) de CCF ne reflète(ent) pas le niveau atteint par l'élève, la note globale de CCF est construite avec la ou les notes de CCF déjà attribuée(s) complétée, pour les situations d'évaluation manquantes, d'une note de contrôle continu, s'appuyant sur les évaluations réalisées durant la formation au regard des compétences ciblées par l'unité certificative. La note globale de CCF est ainsi définie selon les procédures habituelles de calcul de la note renseignée sur le bordereau de notation.
- **3ème situation** : aucune situation d'évaluation d'une épreuve ou sous épreuve n'a pu être mise en œuvre ou l'unité ou la sous unité est normalement validée par une épreuve ponctuelle. La note de contrôle continu, s'appuyant sur les évaluations réalisées en cours de formation au regard des compétences ciblées par l'unité certificative, tient lieu d'évaluation pour l'unité certificative correspondante. Cette note est reportée dans le livret scolaire.

**L'APPRÉCIATION LITTÉRALE demandée pour l'unité certificative est obligatoire.** Elle est en effet un élément important pour éclairer le jury de délibération sur l'investissement et les progrès du candidat pendant sa formation. Elle doit donc intégrer :

- Une indication permettant de savoir si la note inscrite correspond à une évaluation en CCF ou en contrôle continu ou si elle combine les deux.
- Une information chiffrée sur les notes ou moyennes ayant contribué à la constitution de la note de contrôle continu.
- Une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, en termes d'évolution de ses résultats et de niveau atteint.

##### Exemple de formulation :

*"La note pour l'unité U6 a été élaborée pour 6 points issus de la situation du CCF de première et de 14 points issus de la moyenne du contrôle continu. La note du contrôle continu de terminale est le résultat de la moyenne de 4 situations d'évaluation représentatives notées sur 20. Cette note finale retenue pour l'unité U6 permet de certifier du niveau requis pour obtenir la validation des compétences attendues en arts appliqués. Le candidat a su démontrer un engagement régulier et permanent sur l'ensemble de l'année. L'acquisition des compétences a été régulière et sans faille."*



**Pour toutes les spécialités de BAC PRO.**

**Deux situations d'évaluation : une en première et une en terminale, pondérées respectivement de 6 et 14 points pour un total de 20 points.**

**Première situation :**

Évaluation sur dossier de références CCF qui s'est déroulée dans le courant du second semestre de la classe de première de l'année scolaire 2018 2019. Elle représente **6 points de la note finale sur 20** de l'examen. **Les notes sont connues.**

**Deuxième situation**

Évaluation du dossier de CCF "projet de réalisation"

- A.** En s'appuyant sur le dossier réalisé, le candidat élargit l'étude pour répondre à une question limitée. Elle est évaluée lors d'une présentation orale de 10 minutes maximum qui se déroule normalement de mars à mai de la classe de terminale. **Elle représente 14 points de la note finale sur 20 de l'examen.**

**Consignes générales pour la production de la note de la session 2020. Quatre cas sont possibles**

**PREMIER CAS : les 2 situations de CCF ont été réalisées.**

**La note reportée sur le livret sera celle composée des deux notes issues du CCF.**

La note finale se compose de l'addition de la note de CCF sur 6 points issue de l'évaluation de première et de la note de CCF sur 14 points issue de celle de la classe d'examen. Cette note est reportée dans le livret scolaire.

**DEUXIÈME CAS : La situation de CCF de première a été réalisée, celle de terminale n'a pas été réalisée-dans sa totalité (dossier non terminé, oral non effectué).**

La réalisation de tout ou partie du dossier effectuée avant la période confinement fera l'objet d'une note :

- Si cette somme de la note de CCF de première année (rapportée sur 6 points) et de la note du dossier (rapportée sur 14) reflète le niveau atteint par l'élève, la note de l'année d'examen est reportée dans le livret scolaire.
- Si la note ne reflète pas le niveau atteint par l'élève, la note de l'année d'examen est complétée d'une note de contrôle continu s'appuyant sur les évaluations réalisées durant l'année de l'examen au regard des compétences ciblées par l'unité certificative et pouvant prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l'implication ou l'intérêt de l'élève. La note reportée dans le livret scolaire est la somme de la note de CCF de première année (rapportée sur 6 points) et de la note ainsi obtenue (rapportée sur 14 points).

**TROISIÈME CAS : seule la situation de CCF de première a été réalisée ; il manque la note de terminale (le dossier n'a pu être réalisé ou n'est pas accessible)**

La note reportée dans le livret scolaire est la somme de la note de CCF de première année (rapportée sur 6 points) et de la note de contrôle continu (rapportée sur 14 points) s'appuyant sur les évaluations réalisées durant l'année de l'examen au regard des compétences ciblées (ci-dessous) et pouvant prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l'implication ou l'intérêt de l'élève. Les professeurs identifient les évaluations supports et leur pondération pour la production de la note de contrôle continu.

**QUATRIÈME CAS : Aucune situation n'a été réalisée (ex : Bac Pro en un an ou absence d'enseignement de la discipline en classe de première).**

La note de contrôle continu tient lieu d'évaluation pour l'U6. Elle s'appuie sur les évaluations réalisées en cours de formation durant l'année de l'examen et peut prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l'implication ou l'intérêt de l'élève.

## Rappel des compétences visées en terminale

Le candidat choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- D'exploiter des références à des fins créatives ou documentaires.
- De situer des œuvres ou des produits dans leur contexte de création, identifier des convergences entre différents domaines artistiques.
- De s'impliquer dans un projet de conception, proposer des réponses variées, créatives et pertinentes, réaliser une production de qualité, la présenter de manière explicite : visuellement à l'aide des outils d'expression plastique adaptés, oralement et par écrit.
- De confronter son point de vue à celui d'autrui, développer des arguments pour justifier ses positions et exercer un jugement critique.

## CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE – CAP, unité facultative UF1

**Les arts appliqués et cultures artistiques ne sont pas évalués en CAP hormis pour certaines spécialités qui les proposent en option facultative. Pour ces spécialités le principe du CCF est généralement retenu.**

- Armurerie (fabrication et réparation)
- Art et technique de la bijouterie-joaillerie
- Arts de la dentelle options fuseaux et aiguille
- Arts de la reliure
- Assistant(e) technique en milieux familial et collectif
- Charpentier bois
- Constructeur bois
- Ébéniste
- Esthétique, cosmétique parfumerie
- Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- Menuisier installateur
- Métiers de la coiffure
- Signalétique et décors graphiques
- Tapissier-tapissière d'ameublement en décor
- Tapissier, tapissière d'ameublement en siège

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation au cours de deux situations successives et complémentaires qui ont un poids égal.

**Première situation** à mi-parcours notée sur **10 points**

**Deuxième situation** en fin de formation notée sur **10 points**

### TROIS CAS POSSIBLES

- **PREMIER CAS : les situations de CCF ont été réalisées.** La note est reportée sur le livret au regard de l'unité concernée.
- **DEUXIÈME CAS : les situations de CCF ont été partiellement réalisées**
  - **Les situations de CCF ont été partiellement réalisées et la note qui en résulte reflète le niveau attendu d'acquisition des compétences pour obtenir le diplôme par l'élève.** Dans ce cas, il s'agit de retenir cette note comme représentative du niveau atteint et la reporter sur le livret. Pas de contrôle continu à rajouter.
  - **Les situations de CCF ont été partiellement réalisées et la note qui en découle ne reflète pas le niveau attendu d'acquisition des compétences par l'élève pour obtenir l'unité.** Dans ce cas, la note reportée sur le livret scolaire est la somme de la note de CCF et de la note de contrôle continu (rapportée sur le nombre de points attendus par l'unité facultative concernée). Le contrôle continu s'appuie sur les évaluations réalisées durant l'année de l'examen au regard des compétences ciblées et peut prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression,

l'implication ou l'intérêt de l'élève. Les professeurs identifient les évaluations supports et leur pondération pour la production de la note de contrôle continu.

- **TROISIÈME CAS : les situations de CCF n'ont pas été effectuées (le dossier n'a pu être réalisé ou n'est pas accessible).** La note à retenir est la note de contrôle continu (rapportée sur le nombre de points attendus par l'unité facultative concernée) s'appuyant sur les évaluations réalisées durant l'année de l'examen au regard des compétences ciblées et pouvant prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l'implication ou l'intérêt de l'élève. Les professeurs identifient les évaluations supports et leur pondération pour la production de la note de contrôle continu. Cette note est reportée dans le livret scolaire.

## Arts appliqués au métier, cultures artistiques (ou histoire des styles...) et enseignements de spécialité (enseignements professionnels)

### Remarques :

Pour une épreuve ou sous épreuve comprenant des parties d'épreuves, une note est déterminée (par CCF, contrôle continu ou combinaison des deux) au regard des compétences ciblées pour chaque partie d'épreuve. La note d'unité portée sur le livret scolaire est la moyenne de ces notes en respectant la pondération de l'épreuve.

### Exemples :

**La sous-unité « réalisation d'un ouvrage » de l'unité U1 du BMA ébéniste s'obtient par la moyenne d'une note liée à l'analyse technique d'un produit (coefficient 2), d'une note liée à la préparation de la fabrication et de l'installation d'un ouvrage (coefficient 2) et d'une note liée à la fabrication d'un ouvrage (coefficient 4).**

**L'unité UP1 « Culture, analyse et réalisation graphiques » du CAP SDG s'obtient par la moyenne d'une note liée aux Cultures artistiques (40 pts) et d'une note liée aux Arts appliqués (60 pts).**

## Unités certificatives hors projet

### TROIS CAS POSSIBLES

- **PREMIER CAS : la (ou les) situation(s) de CCF ont été réalisée(s).**
- **La note est reportée sur le livret au regard de l'unité concernée.** La note finale est calculée selon le coefficient et le nombre de points attendus.
- **DEUXIÈME CAS : la ou les situation(s) de CCF ont été partiellement réalisée(s)**
  - **la note qui en découle reflète du niveau d'acquisition des compétences attendu par l'élève pour obtenir l'unité.** Dans ce cas, cette note est reportée sur le livret scolaire. Pas de contrôle continu à rajouter.
  - **la note qui en découle ne reflète pas du niveau attendu d'acquisition des compétences par l'élève pour obtenir le diplôme.** Dans ce cas, la note reportée sur le livret scolaire est la somme de la note de CCF et de la note de contrôle continu (rapportée sur le nombre de points attendus par l'unité certificative concernée). Le contrôle continu s'appuie sur les évaluations réalisées durant la l'année de l'examen au regard des compétences ciblées et peut prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l'implication ou l'intérêt de l'élève. Les professeurs identifient les évaluations supports et leur pondération pour la production de la note de contrôle continu.

- **TROISIÈME CAS : la ou les situation(s) de CCF n’ont pas été réalisée(s) ou l’unité ou la sous unité est normalement validée par une épreuve ponctuelle.** La note à retenir est la note de contrôle continu (rapportée sur le nombre de points attendus et du coefficient) s’appuyant sur les évaluations réalisées durant l’année de l’examen au regard des compétences ciblées et pouvant prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l’implication ou l’intérêt de l’élève. Les professeurs identifient les évaluations supports et leur pondération pour la production de la note de contrôle continu. Cette note est reportée dans le livret scolaire.

Unités certificatives liées à un projet de réalisation et /ou à la réalisation d’un dossier

### Exemple : Unité U2 en BMA

**PREMIER CAS :** la réalisation de tout ou partie du dossier fera l’objet d’une note :

- Si la note reflète le niveau atteint par l’élève, cette note est reportée dans le livret scolaire.
- Si la note ne reflète pas le niveau atteint par l’élève, elle est complétée d’une note de contrôle continu s’appuyant sur les évaluations réalisées durant l’année de l’examen au regard des compétences ciblées par l’unité certificative et pouvant prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l’implication ou l’intérêt de l’élève.

**DEUXIÈME CAS : le dossier n’a pu être réalisé ou partiellement ou n’est pas accessible**

La note reportée dans le livret scolaire est la note de contrôle continu s’appuyant sur les évaluations réalisées durant l’année de l’examen au regard des compétences ciblées et pouvant prendre en compte un bilan de compétences intégrant des activités non notées, la progression, l’implication ou l’intérêt de l’élève. Les professeurs identifient les évaluations supports et leur pondération pour la production de la note de contrôle continu.

## LES PFMP

**Rappel :** les PFMP ont été annulées jusqu’à la fin de l’année scolaire.

Pour les élèves dans l’année d’obtention de leur diplôme (CAP, mention complémentaire, brevet des métiers d’art, baccalauréat professionnel) qui n’ont pas pu effectuer la totalité des semaines de PFMP prévues, une dérogation pourra être accordée par le recteur sur proposition du chef d’établissement. Les élèves de première professionnelle qui n’auraient pu effectuer la totalité des semaines de PFMP prévues pour le diplôme intermédiaire pourront également bénéficier de cette dérogation.

Une fiche récapitulative des périodes de **formation** en milieu professionnel est présente dans le livret scolaire. Elle doit permettre d’apprécier, d’une part, la nature et le travail fournis pendant les périodes de formation en milieu professionnel et, d’autre part, leur conformité au regard de la durée réglementairement fixée nécessaire à la validation du diplôme. Elle indique l’évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d’acquis des compétences attendues pour le diplôme visé.

**En cas de non réalisation de la totalité des semaines de PFMP initialement prévues, il faudra avoir réalisé :**

- a minima 5 semaines sur l’ensemble de la scolarité pour l’obtention du CAP en 2 ans
- a minima 3 semaines sur l’ensemble de la scolarité pour l’obtention du CAP en un an
- a minima 6 à 8 semaines sur l’ensemble de la scolarité pour l’obtention de la mention complémentaire (la moitié de la durée obligatoire fixée par l’arrêté de spécialité)
- a minima 6 à 8 semaines (soit, selon les spécialités, la moitié de la durée totale pour l’obtention du brevet des métiers d’art) pour les BMA en 2 ans
- a minima 4 semaines pour les BMA en 1 an
- a minima 10 semaines sur l’ensemble de la scolarité pour l’obtention du baccalauréat professionnel
- a minima 5 semaines pour un bac professionnel en 1 an

- **CAP en tant que diplôme intermédiaire au bac professionnel** : a minima 8 semaines, mais 4 si l'élève rejoint directement la classe de première en cours de cycle du baccalauréat professionnel sans avoir réalisé la classe de 2nde professionnelle correspondante.
- **BEP en tant que diplôme intermédiaire au bac professionnel** : a minima 6 semaines, mais 3 si l'élève rejoint directement la classe de première en cours de cycle du baccalauréat professionnel sans avoir réalisé la classe de 2nde professionnelle correspondante.

#### **UNITÉS SOUS-UNITÉS CERTIFICATIVES intégrant l'évaluation des PFMP**

2 cas de figure :

- **Si les PFMP ne font habituellement pas l'objet d'une note délivrée pendant la formation en elle-même** : les éléments observés ou évaluations de ces périodes sont pris en compte dans la note attribuée à chaque unité ou sous unité correspondante.
- **Si les PFMP font habituellement l'objet d'une ou plusieurs notes** : ce sont les notes obtenues avant le confinement qui seront retenues. Elles peuvent être éventuellement complétées, si ces notes ne reflètent pas le niveau atteint par l'élève, par des éléments observés ou via des outils d'évaluation tels qu'un bilan de compétences, des éléments de rapport possiblement produits par le candidat ou de toute évaluation menée pendant la formation et en regard des compétences ciblées par l'unité certificative.

# Economie-Gestion, secteur de la production, soins à la personne et des services

Conseils pour les équipes pédagogiques du domaine professionnel - Notes en CCF ou en CC

- **1 Economie-Gestion secteur de la production**
- **2 Gestion appliquée aux diplômes des soins à la personne et des services**

Diplômes concernés	Ets Hab CCF	Ets Non hab CCF
Bac pro Esthétique cosmétique parfumerie E2, E31 et E34	X	X
BP Esthétique cosmétique parfumerie U31 et U5	X	X
BP Coiffure U41 et U42	X	X
BP Préparateur en pharmacie U40		X
Bac pro toutes spécialités du secteur de la production ou industrielle		X

## Quelques règles générales sur la session de juin 2020

- Les épreuves terminales sont annulées.
- Aucune note pendant le confinement ou post confinement ne peut être prise en compte pour la détermination des notes attribuées à l'examen (note de service du 4 juin 2020).

Les modalités d'obtention pour la session 2020 des diplômes professionnels fondées sur les résultats de l'élève dans un cadre de contrôle continu impliquent que l'outil support de ces résultats et appréciations soit rigoureusement renseigné par les professeurs et contrôlé et validé par le chef d'établissement. C'est le livret ou le dossier de contrôle continu seul qui permettra au jury de délivrer le diplôme et, pour le baccalauréat professionnel, d'autoriser l'oral de contrôle en juillet. **La qualité des informations et le remplissage du livret scolaire ou du dossier de contrôle continu sont essentiels au bon déroulement des opérations de la session des examens 2020 pour justifier le positionnement de l'élève et éclairer le jury de délibération.**

**Dans tous les cas, la note devra être complétée par :**

- une indication permettant de savoir si la note inscrite correspond à une évaluation en CCF ou en contrôle continu
- une information chiffrée sur les notes ou moyennes ayant contribué à la constitution de la note contrôle continu
- une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, en termes d'évolution de ses résultats et du niveau atteint.

**L'assiduité** est appréciée de manière globale depuis le début de l'année et jusqu'au terme de celle-ci. Pour ce qui est de la période de confinement, l'assiduité pourra s'apprécier par la régularité de remise des devoirs donnés et le soin donné à ceux-ci, sans que cela puisse pénaliser les élèves n'ayant pas accès aux ressources informatiques et numériques. Le conseil de classe émet une appréciation et un avis pour l'examen validé par le chef d'établissement et inscrit sur le livret scolaire.

### 1. L'économie gestion du secteur de la production Session 2020

Pour **l'économie gestion du secteur de la production (voir liste des bacs pro concernés)** aucune note CCF n'est disponible puisque l'évaluation se déroule selon la **modalité** d'une **épreuve ponctuelle** de type écrit. Pour l'ensemble des autres candidats (LP, LPP, CFA) l'unité certificative Economie-Gestion sera systématiquement évaluée par des notes de **contrôle continu**.

→ **Déterminer une note de contrôle continu pour une épreuve habituellement prévue en mode ponctuel**

- en s'appuyant sur **les notes de l'année**, sur les **moyennes trimestrielles ou semestrielles** portées dans les bulletins

→ **Que faire si les notes sont inférieures au niveau de l'élève ou s'il n'y a pas de note ?**

- Il est possible de déterminer une note de contrôle continu en réalisant un bilan de compétences s'appuyant sur les **compétences ciblées par l'unité certificative**.

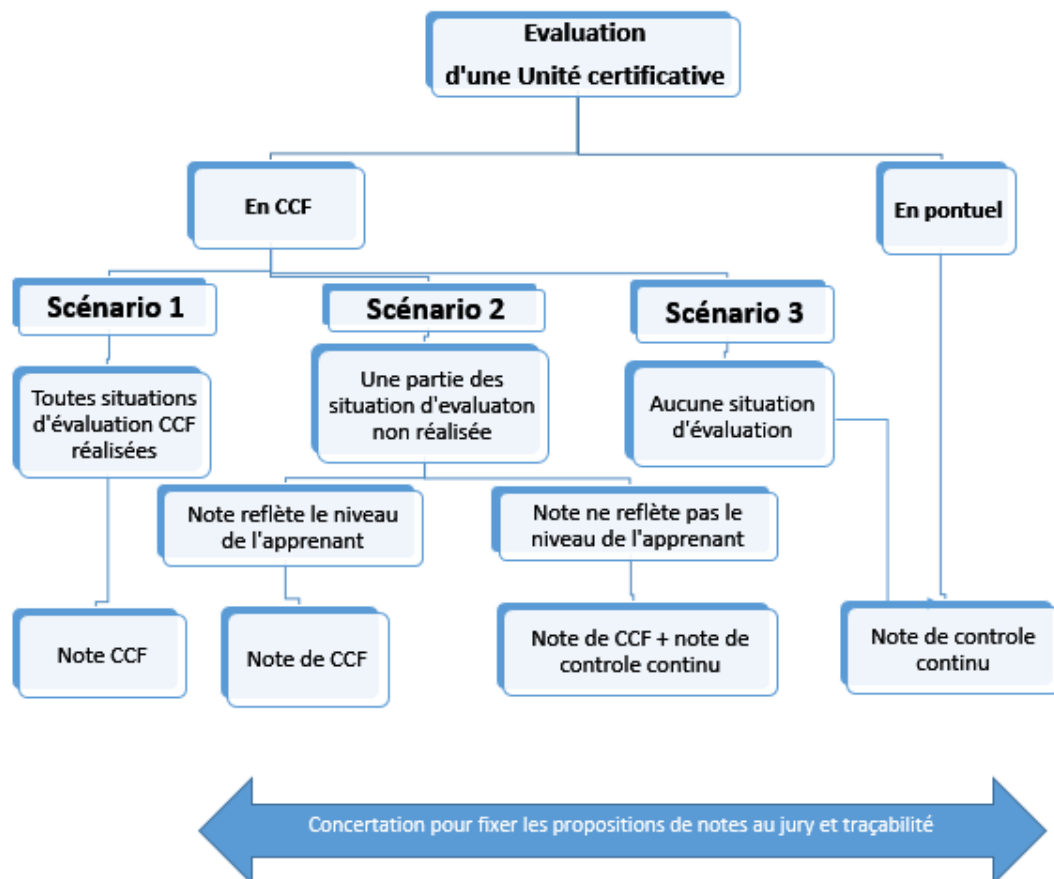
Sur la base d'un questionnaire				
Maîtrise	Maîtrise Insuffisante	Maîtrise Fragile	Maîtrise Satisfaisante	Très bonne maîtrise
Exploiter et analyser une documentation				
Mobiliser ses connaissances				
Compétences et connaissances d'Economie-Gestion				
Sur la base d'un développement structuré à partir d'un sujet				
Maîtrise	Maîtrise Insuffisante	Maîtrise Fragile	Maîtrise Satisfaisante	Très bonne maîtrise
Rédiger ses réponses de manière structurée				
Établir le lien entre l'Economie-Gestion et sa spécialité professionnelle de formation				
Compétences et connaissances d'Economie-Gestion (parmi celles du programme)				
Note sur 20				

La note sera inscrite dans l'épreuve correspondante en fonction de la spécialité du diplôme (voir liste sur le site académique) **c'est une note de contrôle continu.**

## 2. Diplômes concernés par les épreuves écrites de gestion appliquée

Voir consignes des IEN de la filière lorsque les épreuves sont partagées et détail diplômes (règlement d'examen)

- Bac pro Esthétique cosmétique parfumerie E2, E31 et E34
- BP Coiffure U41 et U42
- BP Esthétique cosmétique parfumerie U31 et U5
- BP Préparateur en pharmacie U40



## Education physique et sportive

<b>EPREUVE OBLIGATOIRE EPS EN CCF</b>			
<b>CAS</b>	<b>Précisions</b>	<b>NOTE LOTANET ou CYCLADES</b>	<b>NOTE LIVRET SCOLAIRE LIVRET DE FORMATION DOSSIER DE CONTROLE CONTINU <i>Note qui peut être décimale</i></b>
Cas n°1 Au moins deux notes de CCF	Les notes préalablement obtenues aux épreuves de contrôle en cours de formation organisées en EPS par les candidats de la session 2020, sont prises en compte avec les coefficients prévus par la réglementation [2]. La note finale d'EPS, prise en compte au titre de l'épreuve obligatoire, correspond à la moyenne de ces deux ou trois notes de CCF.	Moyenne des 2 ou 3 CCF  <i>Note certificative en lien avec les protocoles</i>	Report des notes obtenues aux CCF dans la mesure du possible
Cas n°2 Une seule note de CCF	Si le candidat n'a pu obtenir qu'une seule note dans le cadre du CCF, cette note de CCF est prise en compte et complétée éventuellement par une note de contrôle continu si l'enseignant a suffisamment d'éléments pour évaluer le niveau de compétence dans une autre séquence d'enseignement.	Moyenne entre la note de CCF et la note de contrôle continu dans une autre séquence d'enseignement	Dans la mesure du possible : Si Trimestre 1 = CCF alors Trimestre 2 = CC Si Trimestre 1 = CC alors Trimestre 2 = CCF
Cas n° 3 Aucune note de CCF	Si le candidat n'a pu obtenir aucune note dans le cadre du CCF, une note de contrôle continu pourra être attribuée si le professeur dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS. Toute note de contrôle continu attribuée devra être justifiée	Deux possibilités : - prise en compte de la note de contrôle continu (moyenne annuelle) - si pas suffisamment d'éléments « dispensé » ou « absent »	Report des notes du contrôle continu, dispense ou absence  <i>Toute note de contrôle continu attribuée devra être justifiée</i>
Cas n°4 Inaptitude	En cas d'inaptitude sur l'ensemble d'une séquence d'enseignement, pour des raisons médicales attestées, si aucune note ou moyenne annuelle de contrôle continu ne peut être attribuée, l'élève est dispensé.	L'élève est dispensé, le coefficient correspondant à l'épreuve d'EPS est neutralisé.	L'indication « dispensé » est portée sur le livret
Cas n°5 Candidats SHN sportifs de haut niveau qui avaient sollicité de passer l'épreuve obligatoire en ponctuel à la session de juin	« Ils pourront présenter leur livret scolaire ou leur dossier de contrôle continu. »	« La moyenne annuelle d'EPS, figurant dans ce livret scolaire ou ce dossier de contrôle continu, est alors retenue au titre de l'épreuve ponctuelle en juin 2020. »	Report de note du contrôle continu
<b>EPREUVE FACULTATIVE UNIQUEMENT POUR LE BAC PROFESSIONNEL</b>			
<b>CAS</b>	<b>Précisions</b>	<b>NOTE LOTANET ou CYCLADES</b>	<b>NOTE LIVRET SCOLAIRE LIVRET DE FORMATION DOSSIER DE CONTROLE CONTINU</b>
EPS facultatif en ponctuel	Aucune note n'est attribuée au titre des épreuves facultatives, évaluées par contrôle ponctuel, pour les diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale.	DI	Pas de note <i>épreuve ponctuelle enseignement non suivi dans l'établissement</i>



## Filière commerce – vente

- CAP ECMS
- CAP EVS option A
- CAP EVS option B
- CAP EVS option C
- CAP EVS option D
- Baccalauréat Professionnel Commerce
- Baccalauréat Professionnel Vente
- Mention complémentaire AVD

Les enseignants « relais », désignés par leur chef d'établissement pour chaque diplôme, sont informés des principes exceptionnels d'évaluation.

Chaque enseignant concerné par la certification 2020 prend connaissance des textes réglementaires : le décret n° 2020-671 du 3 juin 2020, l'arrêté du 3 juin 2020 MENE2012794A et ses annexes associées (publiés au JO du 04 juin 2020).

Au cours des **nécessaires réunions de concertation en équipe**, les enseignants « relais » collectent les éventuelles interrogations de leurs collègues et échangent avec leur IEN & DDFPT. Ils transmettent les éléments d'éclairage apportés à leurs collègues.

### Eclairage propre aux diplômes de la filière Commerce-Vente

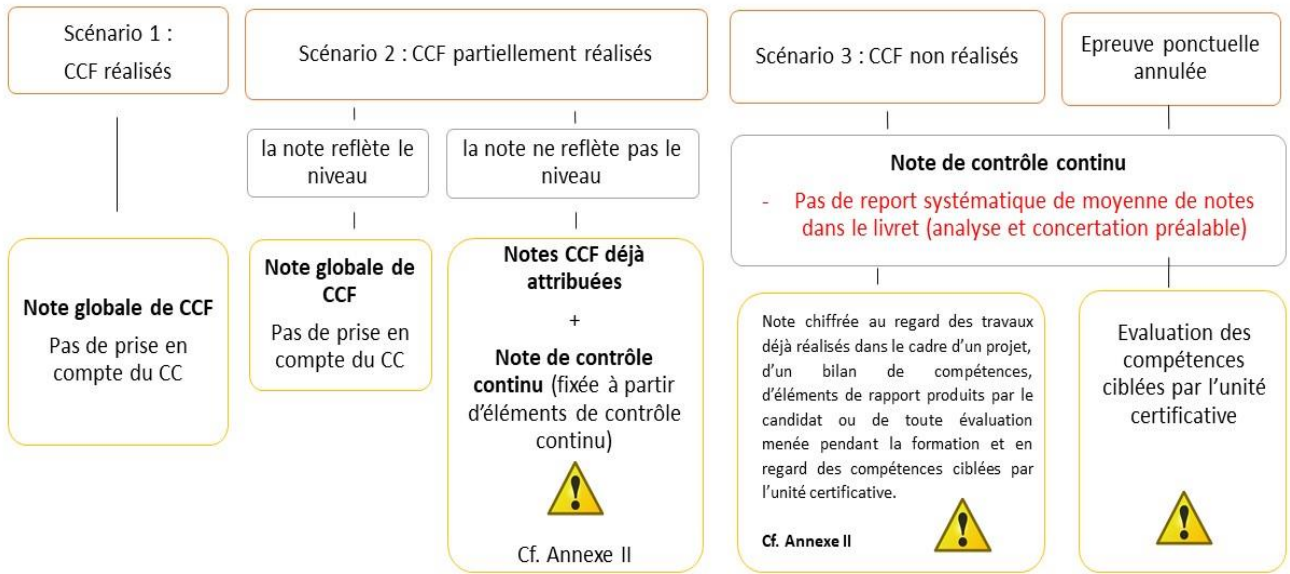
Pour chaque diplôme, il convient de se référer d'une part aux **compétences professionnelles** associées à chaque unité (ou sous unités certificatives) et d'autre part au **niveau de maîtrise atteint** par le candidat en fin de cursus de formation.

Il convient également de vérifier la situation individuelle de chaque candidat au regard des prescriptions de l'annexe II de l'arrêté. Selon les cas, et en référence aux textes réglementaires, les notes de CCF en baccalauréat et en CAP pourront être complétées par une note de contrôle continu qui devra s'appuyer sur des éléments tangibles. Les équipes veilleront à conserver la traçabilité de ces éléments.

Pour l'ensemble des diplômes de niveau III et IV, la note proposée doit correspondre au degré de maîtrise de l'ensemble des compétences de l'unité certificative ciblée, équivalente aux épreuves et sous épreuves des règlements d'examen.

Une vigilance toute particulière sera apportée à la qualité et à la complétude des informations reportées sur le livret (annexe I) qui seul permettra au jury de statuer.

Principes exceptionnels d'évaluation – SESSION 2020



**Se reporter impérativement à l'article 3 de l'arrêté et à l'annexe II associée**

Méthodologie de concertation et de traçabilité

## Filières sécurité, transport et logistique, commerciale (Arcu, Mrcu)

### Filière Sécurité :

- Baccalauréat Métiers de la sécurité, CAP agent de sécurité

### Filière Transport et logistique :

- Baccalauréat Transport, Baccalauréat Logistique, BEP Logistique et transport, CAP Opérateur logistique., MC ATEF<sup>1</sup>, CAP OSRCL<sup>1</sup>

### Filière commerciale :

- Baccalauréat Arcu, BEP Mrcu<sup>2</sup>, CAP VMPREA<sup>1</sup>

Le plan d'accompagnement envoyé aux équipes de direction le 20 mai 2020 (rappel infra) suit son cours. Tous les établissements en sont à la phase 2.

Comme indiqué dans le même message, ce plan est à appréhender comme une démarche globale. Il a permis de passer rapidement à une phase active. Les contenus-supports ont été établis sur la base des informations ministérielles dont nous disposons en date du 20 mai. Dès lors que les textes sont parus, ce temps 2 permettra, comme prévu, d'ajuster les démarches et contenus.

### Temps 1 : Préparation à la conversion des notes

- Accompagnement à la conversion des notes obtenues dans le cadre des apprentissages de l'enseignement professionnel, en notes par unité certificative. Méthode et outil d'aide à la conversion spécifique à chaque diplôme de la filière.
- Forme : réunion à distance, plateforme VIA (distanciel synchrone)
- Participants : DDFPT, un enseignant « référent diplôme ». Les chefs d'établissements peuvent, bien entendu, participer.

### Temps 2 : Transposition effective en établissement

- Dans chaque établissement est engagé le travail de transposition par l'équipe de l'enseignement professionnel pour chaque diplôme de la filière. Modalité d'accompagnement du DDFPT, à définir au sein de chaque établissement en fonction des besoins, des habitudes et usages.
- Période : du 28 mai au 8 juin.
- Accompagnement IEN :
  - Distanciel Asynchrone sur un Forum m@gistere dédié à cette transposition (fil de discussion organisé par diplôme, en raison de l'objectif d'harmonisation).
    - Gestion collective des interrogations et situations rencontrées.
    - Ajustements réglementaires éventuels (nouvelles décisions ministérielles ou académiques)
  - Distanciel synchrone : contact téléphonique, pour traiter des situations qui ne pourraient l'être par le Forum.

*Les DDFPT veilleront à faire un retour régulier aux proviseurs des informations traitées dans le cadre de cet accompagnement de l'IEN.*

### Temps 3 : Harmonisation (si nécessaire)

- Des consignes relatives à l'harmonisation auront été données dans le temps 1 de préparation. L'accompagnement à la transposition du temps 2 intégrera cet objectif également.
- En fonction de l'avancement du travail sur ce point dans le temps 2, il conviendra de définir s'il est nécessaire de lui consacrer un moment spécifique. Le cas échéant, les enseignants référents seront réunis par diplôme pour procéder à une séance d'harmonisation en réunion à distance.
- Dates éventuelles : 9, 10 ou 11 juin

[1] Ces diplômes font l'objet d'un accompagnement spécifique en lien direct avec le formateur-référent et le DDFPT.

[2] Envoi d'une méthode et de l'outil d'aide à la conversion du BEP Mrcu aux établissements prévue fin semaine 23, pour action et suivi semaine 24.

## Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

### BAC PRO / BMA

L'épreuve de français, histoire-géographie EMC correspond à 2 unités certificatives :

- une pour le français (U51)
- une pour l'HG et EMC (U52)

Dans chaque matière, français d'une part et histoire-géographie-EMC d'autre part, la note pour l'examen est la note de contrôle continu établie à partir des évaluations réalisées jusqu'au 16 mars. Certaines évaluations de l'année peuvent être valorisées. De plus, la note établie intègre le niveau de maîtrise des compétences de l'élève et, le cas échéant, les éléments de valorisation liés aux compétences singulières que l'élève a manifestées durant son année scolaire. Elle est motivée par une appréciation littérale explicite qui explique le calcul de la note et rend compte de l'investissement et de la motivation de l'élève tout au long de l'année.

Pour les candidats évalués en CCF :

• **1<sup>er</sup> cas** : au moins une des deux situations d'évaluation de la discipline prévues dans le cadre du CCF a été réalisée. La note finale pour la discipline correspond à la note de CCF.

A titre exceptionnel, si une seule situation a été évaluée et que la note ne correspond pas au niveau du candidat, la note finale est obtenue à partir du CCF réalisé et de la moyenne annuelle de la discipline.

• **2<sup>ème</sup> cas** : aucune des situations d'évaluation prévues dans le cadre du CCF n'a été réalisée. La note finale est la moyenne annuelle de la discipline.

### Brevet professionnel

L'épreuve d'expression et connaissance du monde correspond à une unité certificative.

Afin de respecter la stricte égalité des disciplines, une note de contrôle continu est dans un premier temps établie séparément pour le français et l'histoire-géographie EMC suivant le même principe que le bac professionnel.

Dans un deuxième temps, la moyenne des deux notes permet de calculer la note finale proposée pour l'examen.

Pour les candidats évalués en CCF :

• **1<sup>er</sup> cas** : les deux situations d'évaluation prévues dans le cadre du CCF ont été réalisées. La note finale est la moyenne de ces deux notes de CCF.

• **2<sup>ème</sup> cas** : une seule des deux situations d'évaluation prévues dans le cadre du CCF a été réalisée. La note finale est fixée à partir de la moyenne de la note de CCF pour la discipline concernée et la moyenne annuelle pour l'autre discipline.

• **3<sup>ème</sup> cas** : aucune des situations d'évaluation prévues dans le cadre du CCF n'a été réalisée. La note finale est la moyenne des moyennes annuelles des disciplines.

## Certification intermédiaire type BEP et type CAP

L'épreuve de français, histoire-géographie EMC correspond à une unité certificative (EG1).

Attention : la certification intermédiaire de type CAP n'est pas validé par CCF pour la session 2020. Les évaluations éventuellement réalisées dans le cadre du CCF sont alors prises en compte comme des évaluations ordinaires pour le calcul de la moyenne.

Afin de respecter la stricte égalité des disciplines, une note de contrôle continu est dans un premier temps établie séparément pour le français et l'histoire-géographie EMC suivant le même principe que le bac professionnel.

Dans un deuxième temps, la moyenne des deux notes permet de calculer la note finale proposée pour l'examen.

## CAP

L'épreuve de français et d'histoire-géographie-EMC correspond à une unité certificative (EG1).

**Nous rappelons que l'épreuve de français et d'histoire-géographie EMC est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties: une partie écrite en français, une partie orale en histoire-géographie-enseignement morale et civique.** Aussi, l'égalité des disciplines dans la note finale doit être respectée.

- **1<sup>er</sup> cas** : au moins une des deux situations d'évaluation prévues dans le cadre du CCF a été réalisée. Nous entendons ici une situation d'évaluation complète, c'est-à-dire la partie français et la partie HG EMC. La note finale correspond à la note de CCF.

A titre exceptionnel, si une seule situation a été évaluée et que la note ne correspond pas au niveau de l'élève, la note finale est obtenue à partir du CCF réalisé (partie français et partie HG EMC) et des moyennes de français et d'histoire-géographie EMC de 2019-2020 à part égale.

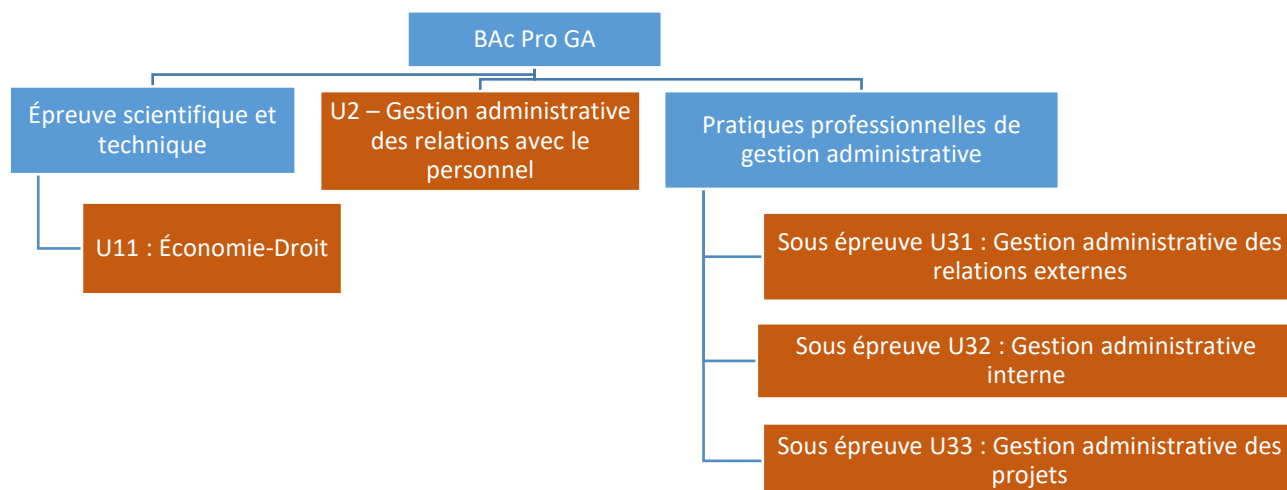
- **2<sup>ème</sup> cas** : aucune des situations d'évaluation prévues dans le cadre du CCF n'a été réalisée. La note finale est la moyenne des moyennes de français et d'histoire-géographie EMC.

### Pour les candidats non évalués en CCF :

Afin de respecter la stricte égalité des disciplines, une note de contrôle continu est dans un premier temps établie séparément pour le français et l'histoire-géographie EMC suivant le même principe que le bac professionnel.

Dans un deuxième temps, la moyenne des deux notes permet de calculer la note finale proposée pour l'examen.

### Les unités certificatives du baccalauréat gestion-administration



La note de contrôle continu doit correspondre au degré de maîtrise de l'ensemble des compétences de l'unité certificative ciblée, équivalente aux épreuves et sous épreuves des règlements d'examen.

**La moyenne des notes semestrielles ou trimestrielles ne constitue pas en elle seule la note de contrôle continu. Celle-ci doit s'appuyer également sur le contenu du passeport professionnel, des comptes rendus de PFMP et de tout autre élément à la disposition de l'équipe pédagogique (ex : grilles d'observation de séances de pratiques professionnelles...)**

**À ce titre, les grilles d'évaluation fournies par la circulaire d'organisation du baccalauréat professionnelles peuvent être utilisées pour positionner les candidats et aider à déterminer la note de contrôle continu qui sera reportée sur le livret nécessaire au jury de certification.**

Unité certificatives	Eléments permettant d'objectiver la maîtrise des compétences professionnelles de la spécialité
<b>U11</b>	Les notes déjà collectées seront complétées si nécessaire par des éléments permettant d'objectiver la maîtrise des savoirs économiques et juridiques au regard du programme d'économie et droit de la spécialité
<b>U31/U32/U33</b>	<p>Les notes déjà collectées sur l'ensemble du parcours, complétées par des éléments permettant d'objectiver la maîtrise des compétences* à la <b>gestion administrative des relations externes</b> du référentiel pour l'U31, relatives à la <b>gestion administrative interne</b> du référentiel pour l'U32 et relatives à la <b>gestion administrative des projets</b> du référentiel pour l'E33 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux réalisés pendant les temps de formation</li> <li>- Les entretiens d'explication</li> <li>- Les comptes rendus de PFMP</li> <li>- Le passeport professionnel</li> </ul>
<b>U2</b>	<p>Les notes déjà collectées sur l'ensemble du parcours, complétées par des éléments permettant d'objectiver la maîtrise des compétences* relatives à la <b>gestion administrative des relations avec le personnel</b> du référentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux réalisés pendant les temps de formation</li> <li>- Les entretiens d'explication</li> <li>- Les comptes rendus de PFMP</li> <li>- Le passeport professionnel</li> </ul>

Épreuves	Aide à l'évaluation		
<b>E2 – Gestion administrative des relations avec le personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à mobiliser des compétences et des connaissances en vue de traiter des situations professionnelles de gestion administrative des relations avec le personnel, relevant du pôle 2 du référentiel d'activités</li> <li>• Aptitude générale à renforcer les liens sociaux dans l'organisation par la prise en charge d'activités relevant de la gestion et de l'administration du personnel, de la gestion des ressources humaines, des relations avec les instances représentatives ou encore de tout autre action ou évènement à caractère social</li> <li>• Capacité à exécuter des tâches et résoudre des problèmes relevant de la gestion administrative des relations avec le personnel, dans les limites de complexités apportées par la description des situations professionnelles dans le référentiel de certification</li> <li>• Capacité à situer sa réflexion et son action dans un processus RH</li> <li>• Capacité à appliquer des consignes, des procédures, des textes réglementaires concernant les relations avec le personnel</li> <li>• Capacité à produire, renseigner, chiffrer, mettre à jour et contrôler des documents et des formulaires</li> <li>• Capacité à mettre en œuvre des compétences rédactionnelles</li> </ul>		
	Compétences évaluées	Critères d'évaluation	
	<b>Classe 2.1 : Gestion administrative courante du personnel</b>		
	C211. Actualiser des dossiers de personnel dans le respect de la législation du travail	Fiabilité et exhaustivité des dossiers du personnel	Cohérence et qualité des documents traités, du point de vue orthographique et syntaxique
	C212. Décompter et planifier le temps de travail	Exactitude des décomptes et des plannings	
	C213. Préparer et contrôler des déplacements	Efficacité du suivi des déplacements	
	C214. Apprécier la nature et le degré de confidentialité de l'information à destination du personnel	Qualité de la transmission et respect de la confidentialité	
	<b>Classe 2.2 : Gestion administrative des ressources humaines</b>		
	C221. Assurer des opérations administratives liées aux étapes d'un recrutement	Respect et sécurisation administrative de la procédure de recrutement	Cohérence et qualité des documents traités, du point de vue orthographique et syntaxique
	C222. Appliquer un programme d'accueil	Respect des consignes d'intégration du personnel	
	C223. Appliquer à chaque cas traité les règles spécifiques de suivi de carrière	Qualité et pertinence des documents relatifs au suivi de carrière	
	C224. Assurer des opérations administratives liées à la formation du personnel	Respect et sécurisation administrative des opérations de formation	
	<b>Classe 2.3 : Gestion administrative des rémunérations et des budgets du personnel</b>		
	C231. Renseigner et contrôler la vraisemblance des états préparatoires aux bulletins de salaire	Cohérence et exactitude et de l'état préparatoire des salaires	Cohérence et qualité des documents traités, du point de vue orthographique et syntaxique
	C232. Renseigner des états préparatoires aux déclarations sociales	Cohérence et exactitude et de l'état préparatoire des déclarations sociales	
	C233. Mettre à jour un état budgétaire et signaler les écarts	Exactitude de la situation budgétaire	
	<b>Classe 2.4 : Gestion administrative des relations sociales</b>		
	C241. Organiser des élections et des consultations d'instances représentatives	Respect du cadre légal des élections et des consultations professionnelles	Cohérence et qualité des documents traités, du point de vue orthographique et syntaxique
	C242. Mettre à jour des indicateurs sociaux	Exactitude et lisibilité des indicateurs	
	C243. Produire des supports associés aux procédures santé – sécurité	Cohérence et lisibilité des supports	
	C244. Mettre en œuvre des actions à destination du personnel	Niveau de prise en compte de la dimension de cohésion du personnel	

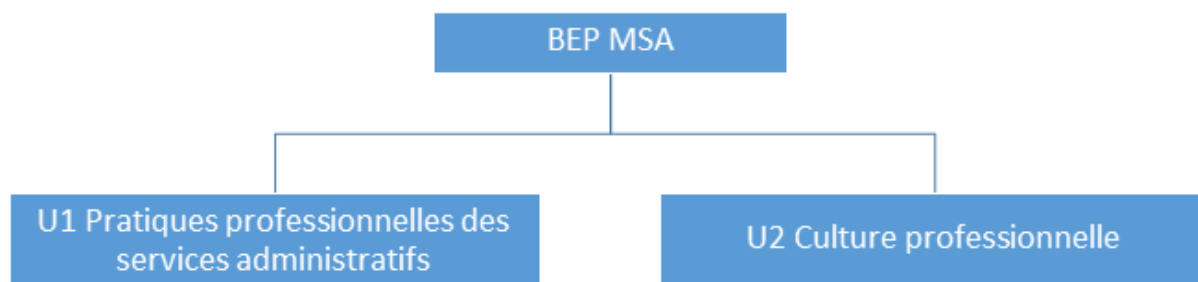


Épreuves	Aide à l'évaluation			
<b>E31 : Gestion administrative des relations externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à mobiliser les compétences, les savoirs et les techniques de gestion administrative, propres aux situations professionnelles de gestion administratives externes</li> <li>• Capacité à s'appropriier le contexte des situations présentées</li> <li>• Capacité à expliciter et généraliser les situations professionnelles vécues, simulées ou observées</li> <li>• Capacité à traiter les niveaux de complexité et les aléas des situations professionnelles</li> <li>• Capacité à maîtriser la production de documents professionnels</li> <li>• Capacité à contrôler la qualité rédactionnelle (code orthographique, syntaxe, vocabulaire) des documents traités</li> <li>• Capacité à maîtriser l'environnement et les outils technologiques</li> </ul>			
	Compétences évaluées	Critères d'évaluation		
	Classe 1.1 : Gestion administrative des relations avec les fournisseurs			
	C111. Actualiser une base de données fournisseurs	Fiabilité et exhaustivité des informations relatives aux fournisseurs	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe	
	C112. Passer commande à des fournisseurs	Conformité des commandes aux ordres d'achat		
	C113. Suivre le processus commande-livraison-facturation	Qualité du contrôle de concordance entre la commande, la livraison, et la facturation		
	C114. Apprécier les stocks en quantité, en valeur et en qualité	Fiabilité de l'évaluation des stocks		
	C115. Assurer des règlements à des fournisseurs	Conformité des règlements		
	Classe 1.2 : Gestion administrative des relations avec les clients et les usagers			
	C121. Assurer le suivi administratif d'opérations de prospection	Efficacité du suivi administratif de la prospection	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe	
	C122. Actualiser une base de données clients	Fiabilité et exhaustivité des informations relatives aux clients		
	C123. Assurer le traitement de devis et de commandes	Respect des contraintes techniques et commerciales liées à la demande du client		
	C124. Assurer le traitement administratif des livraisons et de la facturation	Qualité et fiabilité du traitement des livraisons et de la facturation		
	C125. Suivre des règlements clients	Efficacité du suivi des règlements des clients		
	Classe 1.3 : Gestion administrative des relations avec les autres partenaires			
C131. Contrôler des opérations de trésorerie	Fiabilité du suivi de trésorerie	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe		
C132. Sélectionner des éléments nécessaires à l'élaboration de déclarations fiscales	Efficacité de la préparation de la déclaration			
C133. Prendre en charge des formalités administratives liées à l'activité	Respect des obligations administratives liées à l'activité			
C134. S'adapter à un contexte métier spécifique	Respect des règles, des usages et du vocabulaire spécifiques au contexte métier			

Épreuves	Aide à l'évaluation			
<b>E32 - Gestion administrative interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à mobiliser les compétences, les savoirs et les techniques de gestion administrative, propres aux situations professionnelles de gestion administrative interne</li> <li>• Capacité à s'approprier le contexte des situations présentées</li> <li>• Capacité à expliciter et généraliser les situations professionnelles vécues, simulées ou observées</li> <li>• Capacité à traiter les niveaux de complexité et les aléas des situations professionnelles</li> <li>• Capacité à maîtriser la production de documents professionnels</li> <li>• -Capacité à contrôler la qualité rédactionnelle (code orthographique, syntaxe, vocabulaire) des documents traités</li> <li>• Capacité à maîtriser l'environnement et les outils technologiques</li> </ul>			
	Compétences évaluées	Critères d'évaluation		
	Classe 3.1 : Gestion des informations			
	C311. Exploiter la veille et mobiliser des techniques de recherche	Fiabilité et pertinence des informations, efficacité de la recherche	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe	
	C312. Mobiliser des techniques de production et de structuration de documents	Pertinence et qualité du document produit		
	C313. Organiser les informations pour les rendre disponibles aux utilisateurs	Efficacité de l'organisation des informations		
	Classe 3.2 : Gestion des modes de travail			
	C321. Organiser la logistique administrative d'une réunion	Efficacité dans l'organisation et le suivi de la réunion	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe	
	C322. Traiter le courrier entrant ou sortant	Respect des procédures de traitement de courrier		
	C322. Traiter les appels entrants ou sortants	Qualité et fiabilité du traitement des appels		
	C324. Créer et maintenir un espace collaboratif	Fiabilité opérationnelle de l'espace collaboratif		
	Classe 3.3 : Gestion des espaces de travail et des ressources			
	C331. Installer un climat relationnel adapté à la demande	Qualité de l'accueil réservé au visiteur	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe	
	C332. Veiller au caractère opérationnel et fonctionnel des espaces et des postes de travail	Fiabilité des postes de travail et rationalité des espaces		
	C333. Assurer le suivi des contrats et des abonnements	Qualité du suivi des contrats et des abonnements		
C334. Mettre à jour un état budgétaire et signaler les écarts	Rigueur du suivi de la situation budgétaire			
Classe 3.4 : Gestion du temps				
C341. Mettre à jour des agendas personnels et partagés	Rationalité et réactivité dans la gestion des agendas	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe		
C342. Programmer et coordonner des activités	Respect des contraintes liées aux process-métiers			

Épreuves	Aide à l'évaluation			
<b>E33 - Gestion administrative des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à mobiliser les compétences, les savoirs et les techniques de gestion administrative, propres aux situations professionnelles de gestion administrative des projets</li> <li>• Capacité à s'approprier le contexte des situations présentées</li> <li>• Capacité à expliciter et généraliser les situations professionnelles vécues, simulées ou observées</li> <li>• Capacité à traiter les niveaux de complexité et les aléas des situations professionnelles</li> <li>• Capacité à maîtriser la production de documents professionnels</li> <li>• Capacité à contrôler la qualité rédactionnelle (code orthographique, syntaxe, vocabulaire) des documents traités</li> <li>• Capacité à maîtriser l'environnement et les outils technologiques</li> </ul>			
	Compétences évaluées	Critères d'évaluation		
	Classe 4.1 : Suivi opérationnel du projet			
	C411. Réaliser un descriptif de projet à partir d'éléments composites, adapté à différents acteurs	Qualité du descriptif du projet	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe	
	C412. Constituer une base documentaire	Pertinence de la base documentaire		
	C413. Chiffrer et présenter des données budgétaires	Fiabilité de l'état budgétaire		
	C414. Assurer les formalités liées à un projet	Rigueur dans le traitement des formalités		
	C415. Suivre le déroulement d'un projet	Fiabilité du contrôle du déroulement du projet		
	C416. Organiser la communication entre les acteurs d'un projet.	Pertinence des modalités de communication mises en place		
	C417. Positionner une réunion dans le déroulement d'un projet	Adaptation des réunions aux étapes et objectifs du projet		
	C418. Organiser la mobilisation des moyens matériels nécessaires à un projet	Disponibilité des moyens matériels		
	C419. Respecter une procédure de traitement des dysfonctionnements	Efficacité et pertinence du signalement des dysfonctionnements		
	Classe 4.2 : Évaluation du projet			
	C421. Valoriser des éléments nécessaires à l'évaluation d'un projet	Efficacité et lisibilité du document de synthèse	Maîtrise du code orthographique et de la syntaxe	
C422. Proposer des mesures correctives d'ordre administratif	Pertinence et réalisme des propositions			
C423. Mettre en œuvre des opérations de clôture	Respect des procédures de clôture administrative			

## Les unités certificatives du BEP MSA



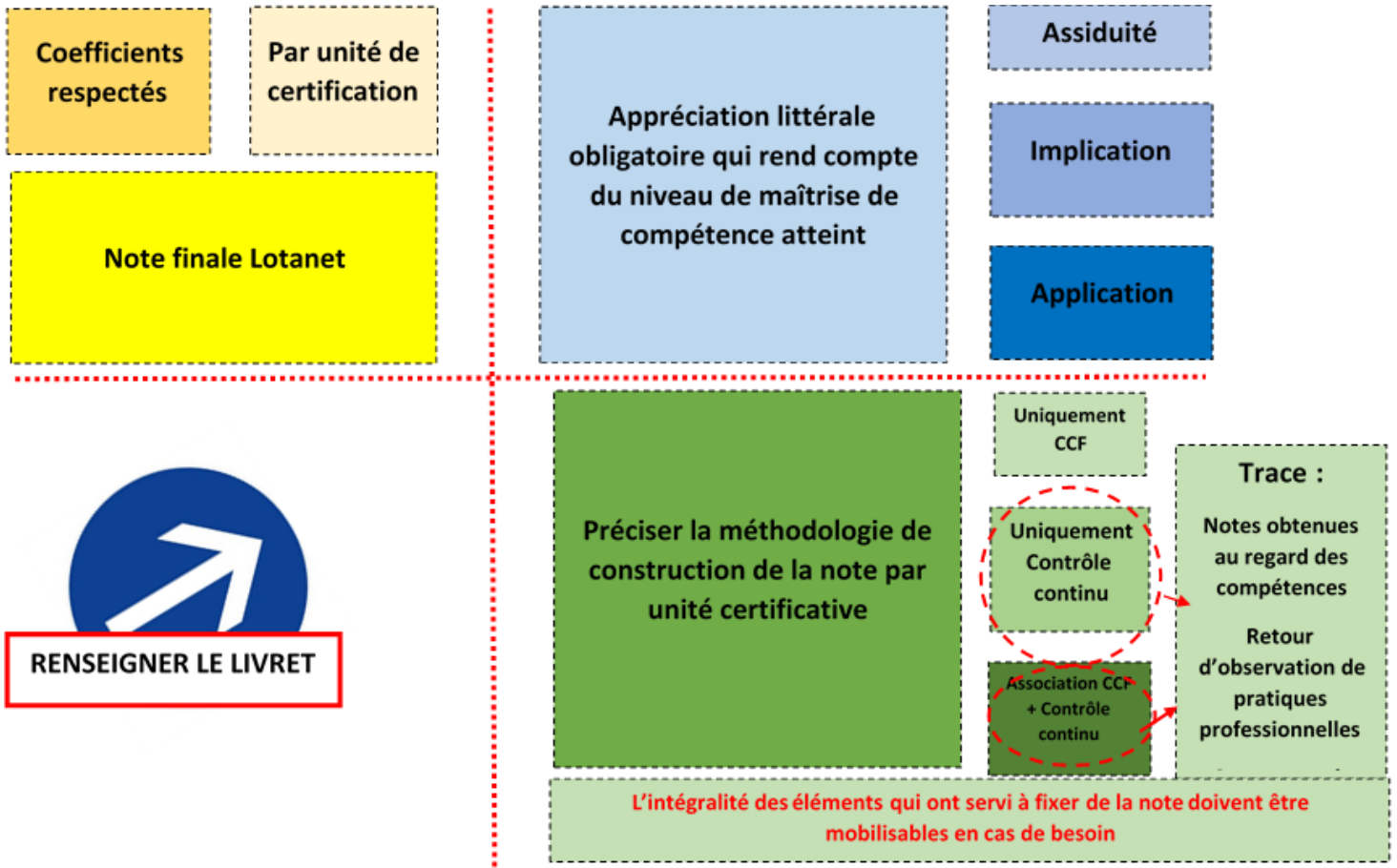
La note de contrôle continu (cf. article 3 de l'arrêté du 3 juin 2020) doit correspondre au degré de maîtrise de l'ensemble des compétences de l'unité certificative ciblée, équivalente aux épreuves et sous épreuves des règlements d'examen.

**La moyenne des notes semestrielles ou trimestrielles ne constitue pas en elle seule la note de contrôle continu. Celle-ci doit s'appuyer également sur le contenu du passeport professionnel, des comptes rendus de PFMP et de tout autre élément à la disposition de l'équipe pédagogique (ex : grilles d'observation de séances de pratiques professionnelles...).**

**A ce titre, les grilles d'évaluation fournies par la circulaire d'organisation du BEP MSA peuvent être utilisées pour positionner les candidats et aider à déterminer la note de contrôle continu qui sera reportée sur le livret nécessaire au jury de certification.**

Unités certificatives	Éléments permettant d'objectiver la maîtrise des compétences professionnelles de la spécialité.
<b>UP1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 03 juin 2020 l'unité certificative est évaluée en contrôle continu</li> <li>- En complément la note de service du 03/06/2020 précise que « ...le contrôle en cours de formation peut le cas échéant être pris en compte pour établir les notes portées au livret ou dossier de contrôle continu » <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo23/MENE2013579N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo23/MENE2013579N.htm</a></li> </ul>
<b>UP2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 03 juin l'unité certificative est évaluée en contrôle continu</li> <li>- En complément la note de service du 03/06/2020 précise que « ...le contrôle en cours de formation peut le cas échéant être pris en compte pour établir les notes portées au livret ou dossier de contrôle continu » <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo23/MENE2013579N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo23/MENE2013579N.htm</a></li> </ul>

**RENSEIGNER LE LIVRET SCOLAIRE OU LE LIVRET DE FORMATION OU LE DOSSIER DE  
CONTROLE CONTINU 2020**

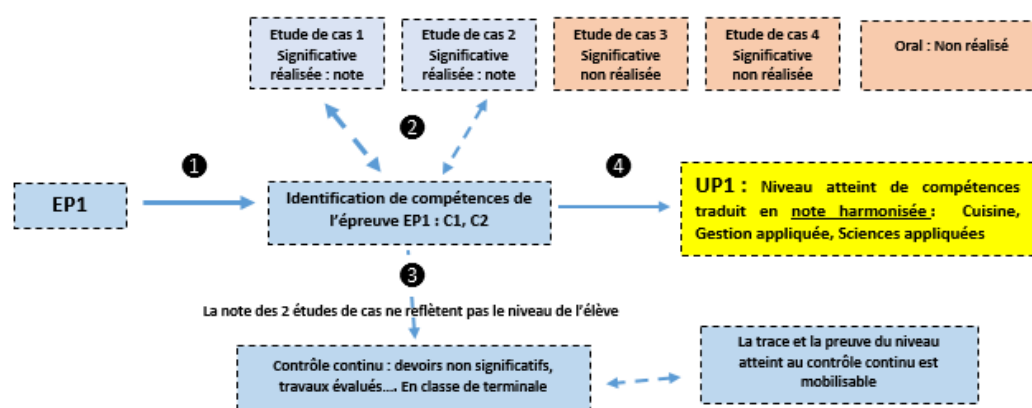


## Hôtellerie Restauration

Cette information n'a pas vocation à se substituer aux textes réglementaires encadrant la session exceptionnelle 2020. Il convient de se référer d'une part aux **compétences professionnelles** qui sont mises en jeu et d'autre part au **niveau de maîtrise atteint** en fin de cursus de formation. Dans tous les cas et pour compléter la lecture des référentiels, il convient de se conformer au décret...qui indique, en fonction des réalités de chaque établissement, les situations, notes ou partie d'épreuves qui peuvent être retenues pour fixer la note définitive par **unité de certification**. Lorsque cela sera nécessaire, ces notes pourront être complétées par une note de contrôle continu qui devra s'appuyer sur des éléments factuels ....

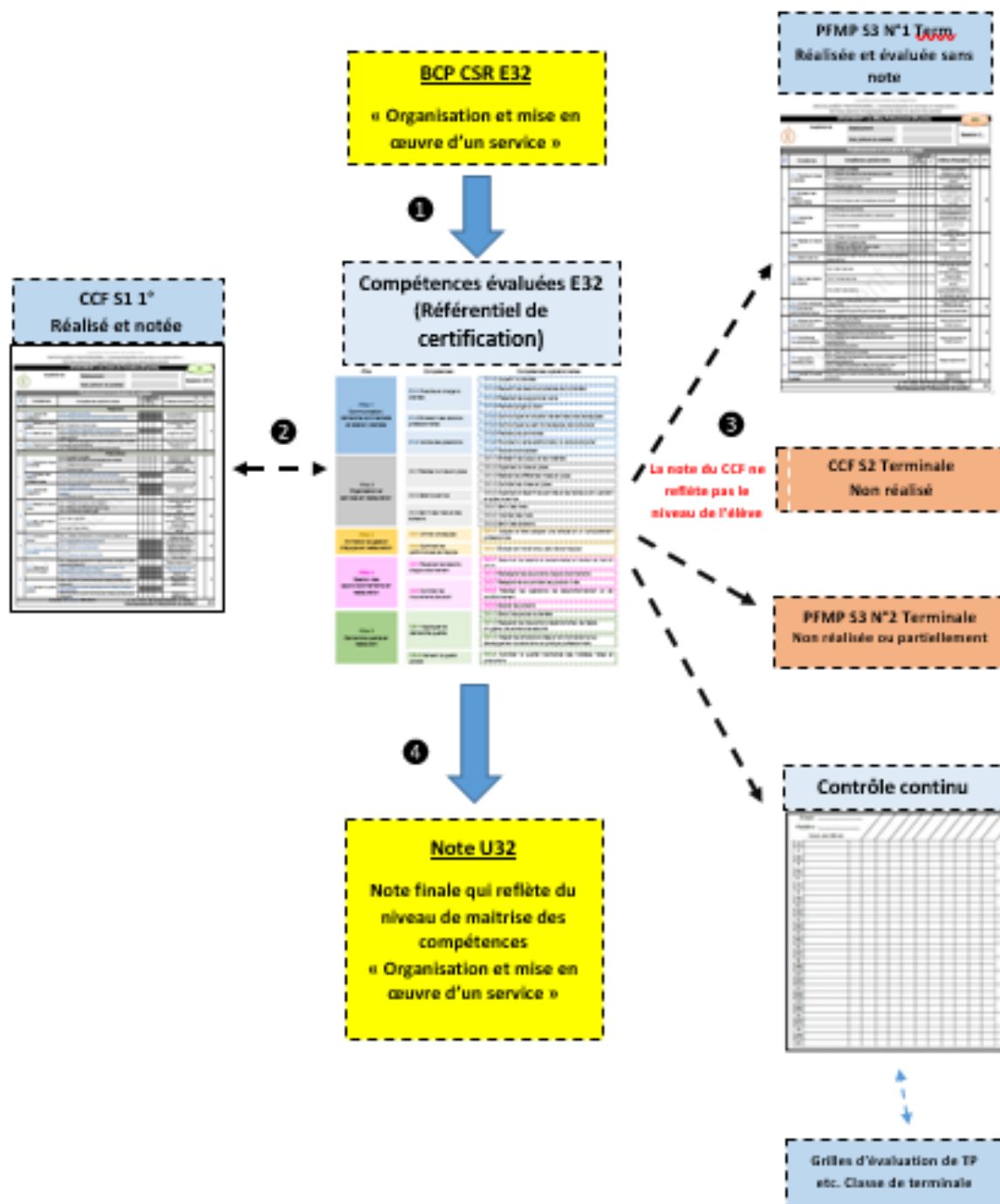
Définition réglementaire du contrôle continu : art.3. Arrêté du 03.06.2020

Exemple pour le CAP cuisine ou CS en HCR (**épreuves écrites et épreuve orale**) :



**Il s'agit bien d'évaluer un niveau de maîtrise de compétences et non d'évaluer par les modalités de l'épreuve**

Exemple pour le Bac pro CSR - E32 (épreuves pratiques et PFMP) :



Afin de compléter cette approche institutionnelle, nous vous proposons une analyse des épreuves ci-dessous pour engager la réflexion collective qui doit être menée pour fixer la notation certificative.

### CAP Cuisine et Commercialisation et Services en HCR

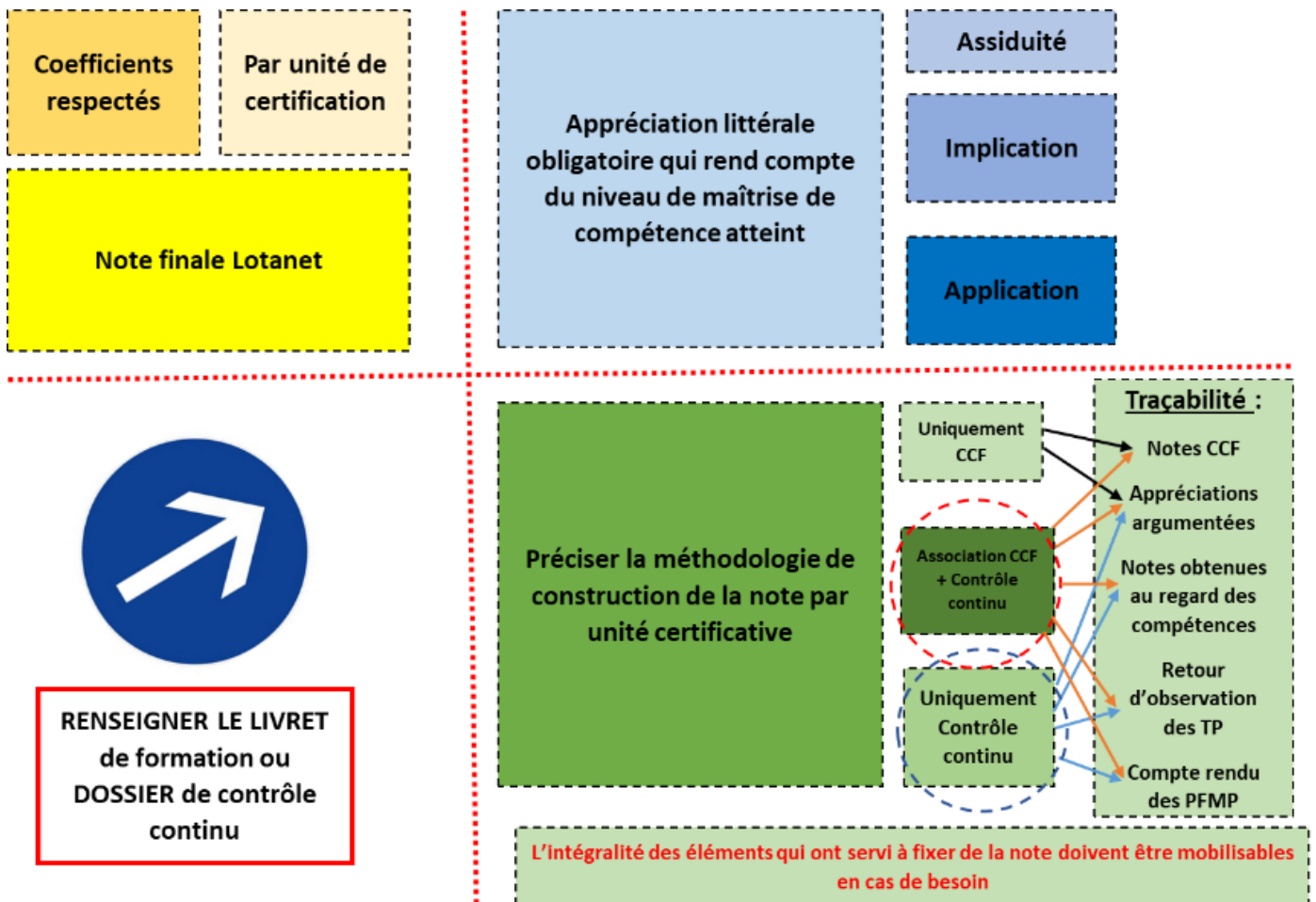
<b>UP1</b>	La partie écrite débutée la première année pourra permettre de cumuler les notes des évaluations significatives réalisées. A titre exceptionnel, si la note finale ne rend pas compte du niveau réel de l'élève, et en l'absence de la partie orale d'évaluation, elle pourra être modulée en fonction des éléments d'appréciation collectés par l'équipe pédagogique (Cuisine, Service, SA, Gestion appliquée) sur les <b>compétences 1 et 2</b>
<b>UP2</b>	Si la note du CCF déjà réalisé rend compte du niveau réel de l'élève, alors elle sera reportée sur le livret. A titre exceptionnel, si la note finale ne rend pas compte du niveau réel de l'élève, elle sera fixée en tenant compte également des éléments de contrôle continu qui refléteront du niveau de maîtrise de compétence pour les compétences <b>3, 4, 5 et 6</b> .

### Baccalauréat professionnel

<b>U11</b>	Si la note du CCF déjà réalisée rend compte du niveau réel de l'élève, alors elle sera reportée sur le livret. A titre exceptionnel, si la note finale ne rend pas compte du niveau réel de l'élève, elle sera fixée en tenant compte également des éléments de contrôle continu qui refléteront le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de la spécialité.
<b>U21</b>	Si la note du CCF déjà réalisée rend compte du niveau réel de l'élève, alors elle sera reportée sur le livret. A titre exceptionnel, si la note finale ne rend pas compte du niveau réel de l'élève, elle sera fixée en tenant compte également des éléments de contrôle continu qui refléteront le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de la spécialité.
<b>U22</b>	Si la note du CCF déjà réalisée rend compte du niveau réel de l'élève, alors elle sera reportée sur le livret. A titre exceptionnel, si la note finale ne rend pas compte du niveau réel de l'élève, elle sera fixée en tenant compte également des éléments de contrôle continu qui refléteront le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de la spécialité. La note sera attribuée en fonction de la maîtrise des connaissances de gestion, au regard des compétences visées par le dossier professionnel (il n'est pas attendu qu'il soit rendu par les candidats).
<b>U31/32</b> (hors PSE)	<p>les notes déjà collectées seront complétées si nécessaire par des éléments permettant d'objectiver la maîtrise des compétences professionnelles telles que présentées dans le référentiel de spécialité (communication, organisation, planification, qualité du travail de pratique professionnelle, réflexivité, acquis professionnels développés en entreprise...) ainsi que des éléments d'évaluations des PFMP.</p> <p>Afin de vous permettre de mieux visualiser le dispositif d'évaluation, vous trouverez infra, un exemple de la certification de la sous épreuve E32 du baccalauréat professionnel CSR (conf. Exemple de méthodologie de construction de la note en HR : U32 (pratique + PFMP)</p>



Mentions complémentaires	
<b>U1</b>	Si la note du CCF déjà réalisée rend compte du niveau réel de l'élève, alors elle sera reportée sur le livret. A titre exceptionnel, si la note finale ne rend pas compte du niveau réel de l'élève, elle sera fixée en tenant compte également des éléments de contrôle continu qui refléteront le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de la spécialité en y associant si nécessaire un collègue enseignant d'une autre spécialité (ex : Arts appliqués en MCCDR)
<b>U2</b>	Si la note du CCF déjà réalisée rend compte du niveau réel de l'élève, alors elle sera reportée sur le livret. A titre exceptionnel, si la note finale ne rend pas compte du niveau réel de l'élève, elle sera fixée en tenant compte également des éléments de contrôle continu qui refléteront le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de la spécialité
<b>U3</b>	La note sera attribuée en fonction de la maîtrise des compétences professionnelles au regard de celles visées par le dossier professionnel (il n'est pas attendu qu'il soit rendu par les candidats) d'une part et par celles mobilisées par cette épreuve et rencontrées pendant la formation en entreprise d'autre part.



## Langues vivantes

Deux éléments sont à considérer avec attention pour le calcul de la note de contrôle continu qui sera prise en compte et reflètera le niveau de l'élève en langues :

### - **Les compétences ciblées**

La note de contrôle continu s'appuie sur les évaluations réalisées en cours de formation au regard des compétences ciblées par l'unité certificative : certaines activités langagières évaluées et certaines compétences attireront donc particulièrement votre attention, selon le diplôme visé. Néanmoins, dans l'appréciation littérale, le profil linguistique global de l'élève pourrait être argumenté afin de le valoriser.

### - **L'adossement des programmes au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**

Pour établir ces moyennes, les professeurs pourront s'aider des descripteurs du CECRL figurant dans les programmes de langues qui leur permettront de positionner l'élève à un niveau de compétence. Ils garderont à l'esprit les niveaux visés, sachant que, si le niveau visé est atteint, la note maximale peut être obtenue.

Rappel des niveaux visés en lycée professionnel :

- Pour les CAP : niveau visé A2
- Pour le BP : niveau visé B1+
- Pour le baccalauréat professionnel : niveau visé B1 pour LV2 ou B1+ pour LV1

En s'appuyant sur ces éléments, les professeurs pourront plus facilement valoriser les acquis ainsi que le niveau atteint en fin d'année, en s'appuyant sur les conseils suivants qui permettront aussi de limiter les disparités des évaluations et des appréciations.

## CAP

- ✓ CAP épreuve obligatoire en CCF (cf. arrêté du 17 juin 2003 ; BO n° 29 du 17 juillet 2003) :  
Si une des deux situations a été effectuée avant le confinement, il existe 2 possibilités :
  - Si la note de CCF reflète le niveau atteint par l'élève, la note globale de CCF prenant en compte l'ensemble des situations d'évaluation déjà réalisée est renseignée dans le livret ou dossier de contrôle continu en s'appuyant sur cette seule note de CCF ;
  - Si la note de CCF ne reflète pas le niveau atteint par l'élève, la note globale de CCF est construite avec la note de CCF déjà attribuée complétée, pour les situations d'évaluation manquantes, d'une note de contrôle continu s'appuyant sur les évaluations réalisées durant la formation au regard des compétences ciblées par l'unité certificative. La note globale de CCF est ainsi définie selon les procédures habituelles de calcul de la note renseignée au bordereau de notation.
- ✓ Si aucune évaluation n'a pu être effectuée, seules les notes du contrôle continu seront comptabilisées. Le contrôle continu s'appuie sur des évaluations réalisées durant la formation avant le 16 mars, au regard des compétences ciblées par l'unité certificative. Cette note tient lieu d'évaluation pour l'unité certificative correspondante et elle est reportée dans le livret ou dossier de contrôle continu.

## BAC PRO

- ✓ Conformément au BO du n° 21 du 27 mai 2010, les épreuves obligatoires de langues vivantes sont organisées, pour les établissements habilités au CCF au cours du dernier semestre de formation ; par conséquent, aucune CCF n'a pu être réalisé.  
Dans ce cas, la note de contrôle continu, s'appuyant sur les évaluations réalisées en cours de formation (avant le 16 mars) au regard des compétences ciblées par l'unité certificative, tient lieu d'évaluation

pour l'unité certificative correspondante. Cette note est reportée dans le livret ou dossier de contrôle continu.

**On veillera à prendre appui sur les compétences évaluées à l'examen pour pondérer les notes obtenues : EOC, EOI, CE, dans la mesure du possible.**

### **Brevets professionnels**

- ✓ Epreuve orale obligatoire en CCF : l'évaluation a lieu au cours du dernier semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme national du brevet professionnel (BO n°14 du 8 avril 2016) donc aucun CCF n'a pu être réalisé.

Dans ce cas, la note de contrôle continu, s'appuyant sur les évaluations réalisées en cours de formation (avant le 16 mars) au regard des compétences ciblées par l'unité certificative, tient lieu d'évaluation pour l'unité certificative correspondante. Cette note est reportée dans le livret ou dossier de contrôle continu.

**On veillera à prendre appui sur les compétences évaluées à l'examen pour pondérer les notes obtenues : EOC, EOI, CE, dans la mesure du possible.**

### **Unité facultative de mobilité en CCF (Bulletin officiel n°35 du 26 septembre 2019)**

S'agissant de l'épreuve facultative de mobilité, les candidats ayant effectué des mobilités ou les ayant préparées pourront faire l'objet de valorisations au titre de plusieurs unités (par exemple en langues vivantes, en français, au titre des périodes de formation en milieu professionnel). **Il convient donc de se concerter en équipe pédagogique pour valoriser les PFMP réalisées à l'étranger (ou préparées en ce sens).**

### **Epreuve spécifique de section européenne**

L'évaluation spécifique de langue (portant sur la discipline non-linguistique enseignée dans la langue de la section) sera intégralement évaluée en contrôle continu et sa partie orale n'aura pas lieu. La note prise en compte est la moyenne des moyennes annuelles des résultats obtenus pour la langue de la section et pour la discipline non linguistique (DNL).

### **Epreuves facultatives en langues**

Les épreuves facultatives étant annulées pour la session d'examen 2020, aucune note ne leur sera donc affectée. Néanmoins les compétences et connaissances acquises au titre de la préparation de ces épreuves peuvent être valorisées dans le livret ou dossier de contrôle continu, au titre des appréciations littérales correspondant aux notes attribuées aux unités certificatives, et en particulier pour souligner l'engagement des candidats.

### **Diplôme intermédiaire au baccalauréat professionnel (CAP et BEP)**

Les candidats qui présenteront l'examen du baccalauréat professionnel à la session d'examen 2021 et passant au cours de leur cursus, à la session 2020, un diplôme de niveau 3, soit obligatoirement en application de l'article D. 337-59 du Code de l'éducation, soit de leur propre initiative, sont, pour toute unité certificative donnant lieu à une épreuve, évalués à partir du contrôle continu comme les autres candidats à ces diplômes professionnels. De la même façon, le contrôle en cours de formation peut le cas échéant être pris en compte pour établir les notes portées au livret ou dossier de contrôle continu, selon les mêmes modalités que celles décrites supra.

S'agissant du BEP, l'article 5 de l'arrêté du 8 juillet 2009 relatif aux modalités d'évaluation de l'enseignement général au BEP prévoit la possibilité de délivrer une qualification « langue vivante » aux candidats sous statut scolaire en établissement public ou privé sous contrat ou sous statut d'apprenti en centre de formation habilité au contrôle en cours de formation et aux candidats de la formation professionnelle continue en établissement

public qui en font la demande lors de leur inscription à l'examen. Cette qualification, qui mentionne le niveau du cadre européen de référence pour les langues atteint par le candidat, est délivrée après évaluation en contrôle en cours de formation.

Dans le contexte de l'examen pour la session 2020, la qualification en langue vivante peut être délivrée soit, lorsqu'elle a pu être mise en œuvre, à partir des évaluations en contrôle de cours de formation prévues par l'arrêté, soit à partir des notes et appréciations au titre du contrôle continu porté au livret ou dossier de contrôle continu.

## Mathématiques-sciences physiques et chimiques

### DNB

Pour les disciplines suivantes, les notes de contrôle continu obtenues à partir de la moyenne des moyennes trimestrielles de l'année scolaire de la classe de troisième traduites en:

- un total de 0 à 100 points pour le français;
- **un total de 0 à 100 points pour les mathématiques;**
- un total de 0 à 50 points pour l'histoire et la géographie et l'enseignement moral et civique;
- **un total de 0 à 50 points pour les sciences: physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.**

**Pour la détermination de la note de sciences, il est tenu compte, pour la série professionnelle, des spécificités des classes de troisième dites «prépa-métiers», des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole.**

Pour les candidats n'entrant pas dans la catégorie : « candidats scolaires disposant d'un livret scolaire établi conformément à l'arrêté du 31 décembre 2015 », se reporter à l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet pour la session 2020.

### **CAP, BEP, BP, Bac Pro, BMA, MC (y compris diplômes intermédiaires)**

Recommandations pour l'établissement de la note de CCF et/ou de CC en MPC

Le professeur doit s'assurer que la note proposée reflète au mieux les compétences acquises de l'élève au regard des attendus de la discipline.

Par conséquent, dans le cas où toutes les situations d'évaluations de CCF n'ont pu être réalisées, si une note de contrôle continu complète la note de CCF (ou qu'elle se substitue à celle-ci en cas d'absence totale d'évaluation en CCF), elle n'est pas automatiquement la stricte moyenne des moyennes mais intègre bien le niveau de maîtrise des compétences attendues.

**Lors de son report sur le livret la note, dont la constitution sera précisée, sera motivée par une appréciation littérale explicite qui pourra rendre compte de l'investissement et de la motivation de l'élève tout au long de l'année.**

Un calcul de la note de contrôle continu basé sur la stricte moyenne des moyennes ne peut se justifier que si les deux conditions ci-dessous sont remplies :

- ✓ les cinq compétences de la grille nationale ont été évaluées à poids égal dans l'ensemble des évaluations prises en compte dans le calcul des moyennes ;
- ✓ les moyennes trimestrielles (ou semestrielles) prises en compte sont pondérées en fonction du nombre de notes obtenues pendant chaque période.

Dans tous les cas, il convient de faire preuve de bienveillance au regard des conditions particulières rencontrées par chacun des élèves, notamment pendant la période de « continuité pédagogique ».

### **Bac Pro – Épreuve de contrôle**

#### **Arrêté du 3 juin 2020**

**Art. 6.** – *S'agissant de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel prévue aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation, les chefs d'établissement et directeurs d'organismes de formation établir, afin de tenir compte de la période de fermeture des établissements, une fiche attestant des parties de programmes réalisées, selon un modèle précisé par note de service.*

Afin de tenir compte du contexte de la crise sanitaire, les candidats au baccalauréat seront autorisés à présenter aux examinateurs des épreuves orales de contrôle de juillet 2020, pour chacun des enseignements

concernés, la liste des chapitres du programme qu'il ont étudiés en classe au cours de l'année scolaire 2019/2020 entre le 1er septembre 2019 et le 16 mars 2020, à la date du confinement.

- en mathématiques : le sujet porte sur les modules du programme de terminale effectivement traités au cours de la formation en présentiel **en 2019-2020** ;
- en physique-chimie : le sujet porte sur les modules du programme des classes de première et de terminale de la spécialité effectivement traités au cours de la formation en présentiel **en 2019-2020**.

Ces listes doivent porter la signature et le visa du chef de l'établissement dans lequel le candidat est inscrit. **Le sujet donné par les examinateurs portera ainsi sur une thématique circonscrite au champ défini par les listes présentées par le candidat.**

**Afin que les élèves ne soient pas mis en difficulté sur des parties de programme non traitées, il convient d'être très précis dans l'établissement de ces listes, notamment dans le détail des modules qui n'auraient pas été traités intégralement (dans le cadre d'une progression spiralaire). Ainsi, il est recommandé d'adapter l'exemple donné en annexe du BO N° 23 du 4 juin 2020 en détaillant autant que nécessaire chaque module du programme.**

## Prévention Santé Environnement

### PSE en BACCALAUREAT

Rappel : évaluation en **mode ponctuel**

La note reportée est celle du \*CC (moyennes des notes obtenues au cours de l'année d'examen/classe de Terminale)

### PSE en BEP (diplôme intermédiaire)

<b>Modalités d'évaluation</b> <b>(en deuxième année de Bac Pro)</b>	<b>Session 2020</b> <b>Cas 1</b> CCF réalisé en totalité	<b>Session 2020</b> <b>Cas 2</b> CCF non réalisé
<b>Une situation (S1)</b> d'évaluation écrite en <b>CCF</b> comportant 2 parties :  - 1 <sup>ère</sup> partie (sur 10 points) portant sur les modules 1 à 5  - 2 <sup>ème</sup> partie (sur 10 points) portant sur les modules 6 et 7	<b>Note à enregistrer sur le livret = note de CCF</b>	<b>Note à enregistrer sur le livret = note du *CC</b> (moyenne des évaluations réalisées de septembre 2019 au 16 mars 2020)

### PSE en CAP

Prise en compte des CCF réalisés au cours de la formation et/ou prise en compte des notes de PSE (de sept 2019 au 16 mars 2020). Voir les différents cas dans le tableau ci-dessous.

### **PSE en CAP : TABLEAU RECAPITULATIF (outil d'aide)**

		SESSIONS PRECEDENTES		SESSION 2020				
Niveau	ENSEIGNEMENT <i>(Rappel répartition annuelle des modules)</i>	Rappel des modalités d'évaluation	Cas 1 CCF réalisé en totalité	Cas 2 CCF partiellement réalisé CCF + *CC	Cas 3 CCF partiellement réalisé CCF + *CC	Cas 4 CCF partiellement réalisé CCF + *CC	Cas 5 Pas de CCF réalisé	
1ère CAP	PSE en CAP Module 1 : l'individu et sa santé Module 2 : l'individu dans ses actes de consommation Module 3 : l'individu dans son parcours professionnel	Une situation (S1) d'évaluation écrite en CCF portant sur les modules 1, 2 et 3 du CAP (sur 10 points)  <i>En fin de première année ou en début de Tale CAP</i>	La situation (S1) d'évaluation en CCF est réalisée  ↓ Note CCF (S1) sur 10 pts	La situation (S1) d'évaluation en CCF est réalisée  ↓ Note CCF (S1) sur 10 pts	La situation (S1) d'évaluation en CCF est réalisée  ↓ Note CCF (S1) sur 10 pts	La situation (S1) d'évaluation en CCF est réalisée  ↓ Note CCF (S1) sur 10 pts	La situation (S1) d'évaluation en CCF n'est pas réalisée  = aucune note	
Tale CAP  et  CAP  1an	PSE en CAP Module 4 : l'individu dans son environnement professionnel	<i>En fin de terminale CAP</i>  Une situation (S2) d'évaluation en CCF portant sur le Module 4 du CAP : - partie écrite (B1) (sur 8 points) - partie pratique (B2) (SST- sur 2 points)	La situation (S2) :  <u>Partie écrite (B1)</u> est réalisée  <u>Partie pratique(B2)</u> SST est réalisée	La situation (S2) :  <u>Partie écrite (B1)</u> : est réalisée  <u>Partie pratique (B2)</u> SST n'est pas réalisée  ↓ Les 2 points de la partie pratique B2 de SST sont neutralisés  ⇒ note B1 de la partie écrite sur 10 pts (au lieu de 8 pts)	La situation (S2) :  <u>Partie écrite (B1)</u> : n'est pas réalisée  <u>Partie pratique (B2)</u> SST n'est pas réalisée  ↓ Les 2 points de la partie pratique B2 de SST sont neutralisés  ⇒ Effectuer la moyenne des évaluations réalisées en deuxième année : note *CC sur 10 pts	La situation (S2) :  <u>Partie écrite (B1)</u> : n'est pas réalisée  <u>Partie pratique (B2)</u> SST est réalisée : 2pts  ↓ Effectuer la moyenne des évaluations réalisées en deuxième année : Note CC ramenée sur 8 pts + note SST/ sur 2 pts	La situation (S2) d'évaluation CCF n'est pas réalisée  = aucune note  ↓ Note CC sur 20 pts ou si le SST a été réalisé, il compte pour maximum 10% de la note : *CC sur 18 pts et SST sur 2 pts	
Note finale à enregistrer sur le livret			Note de CCF : (S1+S2)	Note finale : (S1+B1)	Note finale : (S1+note *CC)	Note finale : (S1+*CC+ B2)	Note finale : moyenne des notes obtenues durant l'année de l'examen	



## Sciences biologiques et sciences sociales appliquées

**Coiffure / Esthétique / Biotechnologie / STMS / Ortho-prothèse / Prothèse dentaire**

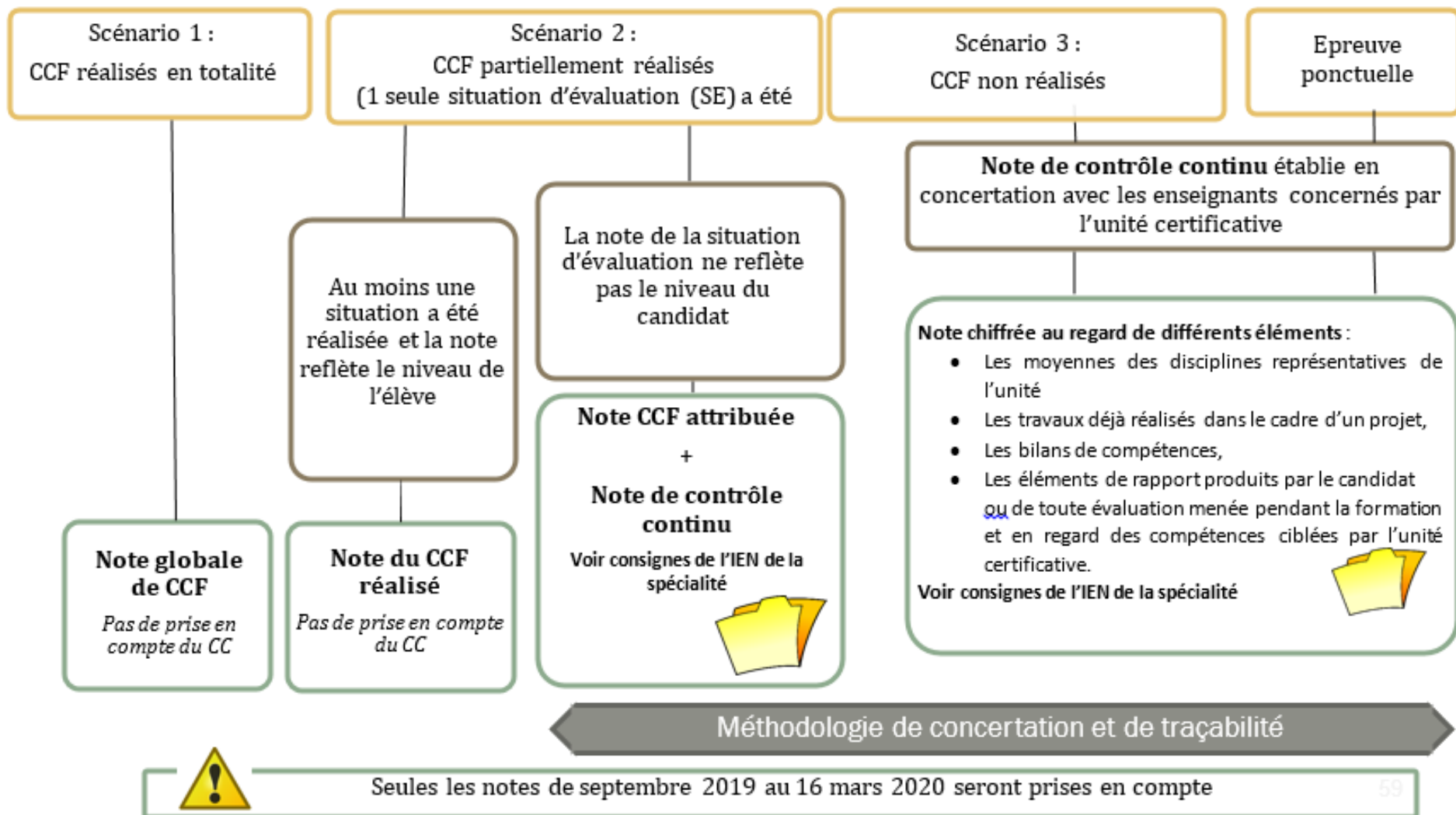
Les éléments significatifs pour déterminer une note par unité certificative sont :

- les notes par discipline (en classe terminale avant le confinement) et appréciations
- les notes des activités professionnelles (TP, TD) (en classe terminale avant le confinement) et les appréciations *des bulletins scolaires ou du livret d'apprentissage*
- le suivi ou le bilan de compétences de chaque candidat
- les observations, les évaluations (chiffrées ou non) issues des périodes en entreprise
- les évaluations menées (formatives, sommatives).

**Des modalités d'évaluation ou de notation**

*(Voir tableau récapitulatif général ci-après)*

MODALITES D'EVALUATION POUR CHAQUE UNITE CERTIFICATIVE – SESSION 2020



## A. MODALITES DE PRISES EN COMPTE DES PFMP

**Attention : toutes les PFMP sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

- Dans le cas où le candidat est dans l'année d'obtention du diplôme (CAP, mention complémentaire, brevet des métiers d'art, baccalauréat professionnel) : si les semaines ne sont pas effectuées en totalité : une dérogation pourra être accordée par le recteur sur proposition du chef d'établissement. Se reporter au tableau ci-dessous pour les minima requis.

Une fiche récapitulative des périodes de formation en milieu professionnel est présente dans le livret scolaire.

Elle doit permettre d'apprécier :

- Les activités menées en entreprise
- La durée effective des périodes réalisées
- Les compétences acquises

Durée minimale requise selon les diplômes :

Diplômes	Durée minimales requises
CAP 2ans	5 semaines
CAP 1an	3 semaines
Bac 3 ans et passerelles	10 semaines
Bac 1 an	5 semaines
Diplôme intermédiaire CAP	8 semaines (4 si passerelle)
Diplôme intermédiaire BEP	6 semaines (3 si passerelle)
Mention complémentaire	6 à 8 semaines (la moitié de la durée obligatoire fixée par l'arrêté de spécialité)

## B. PRINCIPES GENERAUX CONCERNANT LES EPREUVES ET SOUS-EPREUVES PROFESSIONNELLES

### 1 - Epreuve professionnelle de savoirs associés (type ponctuel écrit)

Identifier les évaluations significatives réalisées pendant l'année de terminale (et jusqu'au 16 mars) correspondant à l'unité certificative et faire la moyenne de ses évaluations. Le nombre d'évaluations pris en compte devra être indiqué.

### 2 - Epreuves intégrant des activités pratiques

Les équipes pédagogiques attribuent une note chiffrée au regard des travaux pratiques déjà réalisés et évalués durant la formation ou de tout autre support permettant un bilan de compétences acquises au regard des compétences ciblées par l'unité certificative.

### 3 - Epreuves intégrant l'évaluation des PFMP

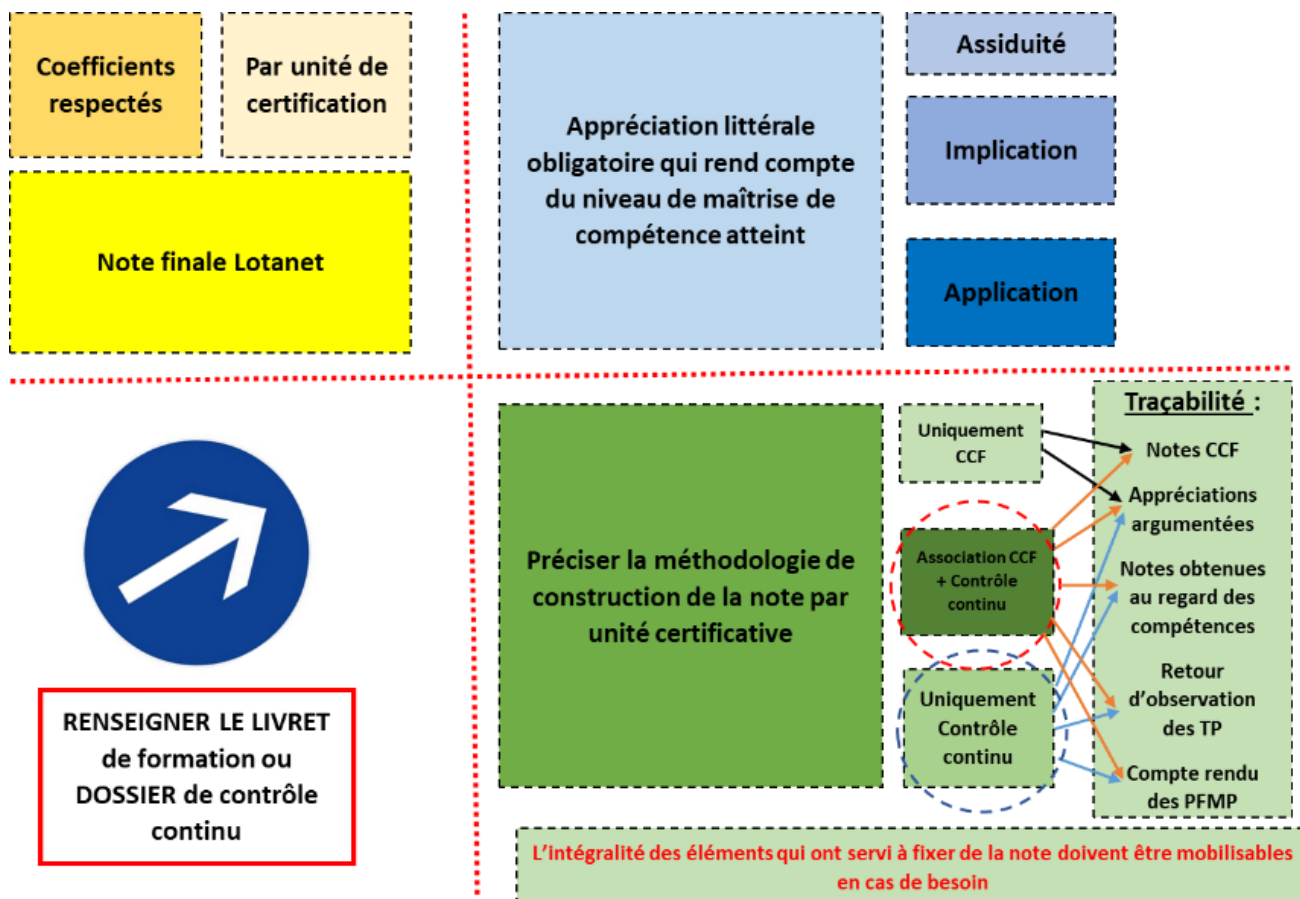
Les équipes pédagogiques attribuent une note chiffrée au regard des bilans de PFMP établis durant la formation, des travaux pratiques déjà réalisés et évalués ou de tout autre support permettant un bilan de compétences acquises au regard des compétences ciblées par l'unité certificative.

4 - Epreuves s'appuyant sur la réalisation d'un projet : les équipes pédagogiques peuvent attribuer une note chiffrée au regard des travaux déjà réalisés dans le cadre de ce projet, d'un bilan de compétences, des éléments de rapport possiblement produits par les candidats ou de toute évaluation menée pendant la formation et en regard des compétences ciblées par l'unité certificative.

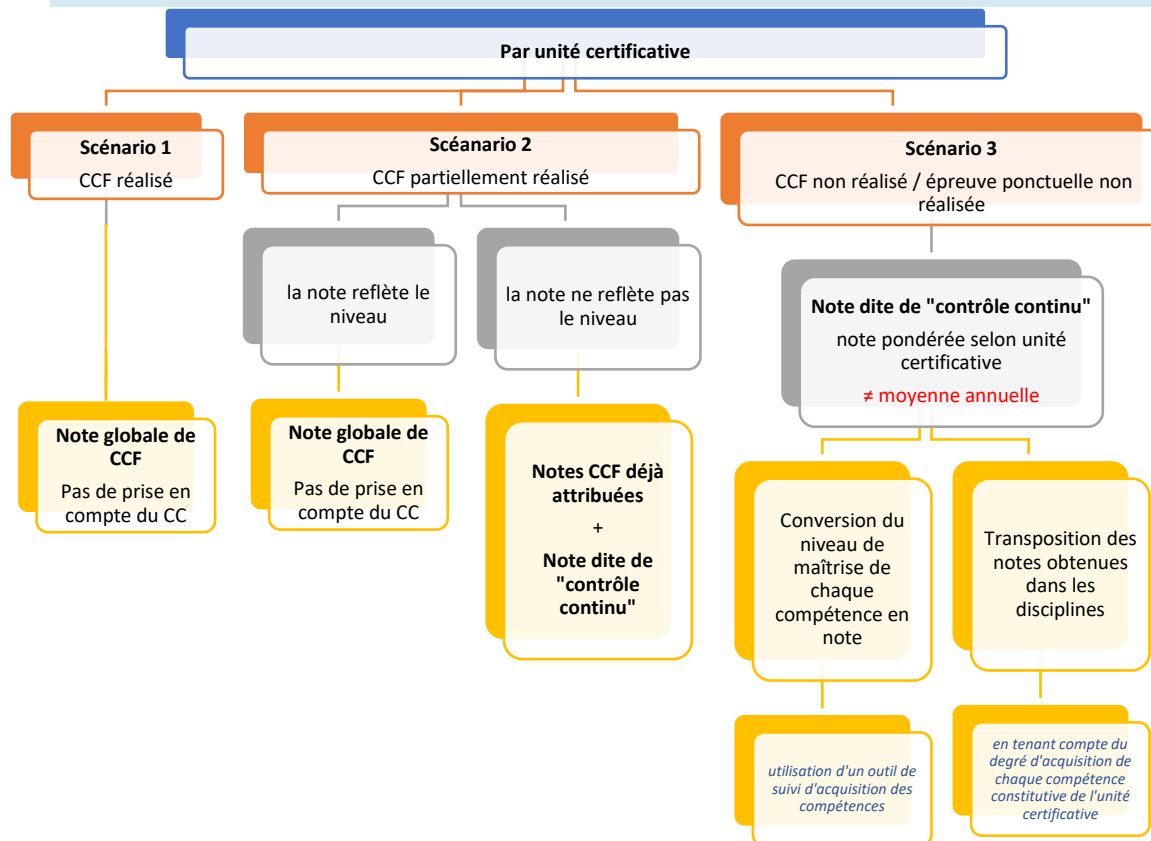


Chaque note attribuée doit être explicitée.

Les notes attribuées dans le cadre du contrôle continu doivent prendre appui sur des éléments factuels. Ces éléments doivent être conservés dans un dossier et pourront être demandés en cas de contestation du candidat.



## 1. Les différents scénarios possibles




## 2. Les différents supports pour produire une note par unité certificative

AVANT LE CONFINEMENT		PENDANT LE CONFINEMENT	APRÈS LE CONFINEMENT
<b>Activités évaluées</b> <i>depuis septembre 2019</i>	<b>Situations de CCF réalisées</b>	<b>Activités de l'élève</b>	<b>Activités de l'élève</b>
Niveau de maîtrise des compétences mentionnées dans un outil de suivi de compétences  Évaluations chiffrées par disciplines d'enseignement professionnel (dont la construction mécanique)	Note relative à l'unité certificative à partir des compétences certificatives	Pas de prise en compte des notes  Appréciation du travail de l'élève pouvant contribuer à pondérer la note de l'unité certificative  Appréciations sur la motivation et l'assiduité possibles	Évaluation possible mais non prise en compte pour les examens  Peut contribuer à moduler l'appréciation littérale portée dans le livret


### 3. Les notes dites de « contrôle continu »

Le contrôle continu repose sur l'ensemble des activités et résultats obtenus sur l'ensemble de l'année scolaire jusqu'au 16 mars.

Une **concertation de toute l'équipe enseignante** des enseignements professionnels doit être menée afin que les notes portées sur les bordereaux LOTANET et le livret de formation soient représentatives de l'acquisition des compétences.


SI ÉVALUATION par l'intermédiaire de...	MÉTHODOLOGIE DE REPORT DE NOTE
<b>Outils de suivi d'acquisition des compétences</b>	Procéder à la conversion du niveau de maîtrise de chaque compétence en note
 <b>Moyenne chiffrée</b>	Identifier pour chaque évaluation de l'année le degré d'acquisition de chaque compétence constitutive de l'unité certificative.  Convertir les notes de chaque discipline en une note par unité

### 4. Méthodologie / Éléments de concertation et de traçabilité

ÉTAPES	OUTILS
<b>1.</b> Identifier à partir des unités certificatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le scénario à retenir (cf. logigramme §1)</li> <li>- le ou les professeurs contributeur de l'unité</li> </ul>	 <p>Exemple : Fichier Word « <b>État des lieux – Suivi</b> »</p>
<b>2.</b> Attribuer en équipe une note pour chaque unité certificative pour chaque élève	Outils propres à chaque filière : se reporter au <b>tableau "FILIÈRE-OUTILS"</b> ci-dessous
<b>3.</b> Réunir les éléments de traçabilité	<b>1. Dans le cadre du CC</b> <i>Nombre des évaluations, trame évaluation + corrigé, grilles académique et/ou nationale, cahier de textes numérique, tableau de bord de suivi de compétences, bilans intermédiaires...</i>  <b>2. Dans le cadre du CCF</b> <i>Grilles nationales et/ou académique, trame évaluation + corrigé, scénarios...</i>
<b>4.</b> Compléter les documents administratifs	Bordereaux LOTANET Livret scolaire et de formation : notes, origine, nom du/des disciplines, nom du/des professeurs... Appréciation littérale

## Tableau « FILIÈRE/OUTILS »

### Inventaire des outils à mobiliser pour l'étape 2

BTP, génie thermique Maintenance des équipements industriels Mode, cuir et pressing Industries graphiques Conduite routière Métiers de la mécanique	 <p style="text-align: center;">Grille académique « <b>Examens 2020 Outils tracabilité et conversion_Nom du diplôme.xlsx</b> »</p> <p style="text-align: center;">Tutoriel d'utilisation des grilles (<b>Annexe 1</b>)</p>
Métiers de l'électrotechnique et de l'électronique	Outil de positionnement « <b>CPro</b> » Grilles nationales d'évaluation
Aéronautique, Carrosseries, Maintenance des matériels, Maintenance des véhicules	Méthodologie ci-dessous

### Filières : Aéronautique, Carrosseries, Maintenance des matériels, Maintenance des véhicules

Dans le cadre de l'application des textes réglementaires, vous trouverez ci-après les bases méthodologiques d'une concertation d'équipe pédagogique (professeur de spécialité et de construction mécanique) autour des activités professionnelles réalisées par l'élève avec chaque enseignant, formateur concerné durant l'année de terminale.

C'est le livret seul qui permettra au jury de délivrer le diplôme, **la qualité des informations et la complétude du livret sont essentielles au bon déroulement des opérations de la session des examens 2020.**

La concertation s'appuie sur le professionnalisme et la légitimité de chaque enseignant, formateur concerné par l'unité certificative. A partir d'une note moyenne disciplinaire et/ou par compétence (note de contrôle continu), interroger le niveau d'acquisition de compétences de l'élève pour chaque unité et, de pondérer cette note, au regard de l'annexe II de l'Arrêté du 3 juin 2020 - NOR : MENE2012794A

### Le livret de formation

Le livret de formation est à compléter par unité certificative en respectant l'ordre du règlement d'examen.

Référentiels pour extraire le règlement d'examen :

**Baccalauréat professionnel** : <https://eduscol.education.fr/pid23236-cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>

**CAP** : <https://eduscol.education.fr/pid23236-cid47637/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>

**Mention Complémentaire** : § Textes de référence, colonne de droite sur le site :

<https://eduscol.education.fr/sti/formations/formations/mention-complémentaire>

Baccalauréat Professionnel		Candidats				
MAINTENANCE DES VÉHICULES Options A, B et C		Scénario (établissements publics) apprentissage CFP ou section d'apprentissage habitat; Formation professionnelle continue dans un établissement public ou public non habilité; Candidats justifiés de 3 années d'activité professionnelle enseignement à distance	Scénario (établissements privés hors contrat, apprentissage)	Formation professionnelle continue (établissement public, tournée à protéger le CCF)		
Épreuves	Unité	Cof	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique		3				
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	1,5	CCF	Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF
Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF	Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF
E2- Analyse préparatoire à une intervention	U2	3	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12				
Sous-épreuve E31 Résolution d'interventions sur véhicules	U31	4	CCF	Ponctuelle Pratique	4 h	CCF
Sous-épreuve E32 Communication technique	U32	3	CCF	Ponctuelle orale	10 min + 20 min	CCF
Sous-épreuve E33 Diagnostic sur système mécanique	U33	3	CCF	Ponctuelle Pratique	3 h	CCF
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	CCF	Ponctuelle écrite	30 min	CCF
Sous-épreuve E35 : Prévention santé-environnement	U35	1	CCF	Ponctuelle écrite	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF	Ponctuelle écrite	20 min(1)	CCF
E5- Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5				
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF	Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF	Ponctuelle Pratique		CCF

## Méthodologie

Pour chaque unité certificative professionnelle du diplôme		
Etape 1	Regrouper les éléments de contexte d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le règlement d'examen de chaque unité certificative dans lequel figure les <b>compétences, les activités et tâches associées</b></li> <li>- Pour chaque enseignant, les notes et/ou activités de l'élève</li> <li>- Le tableau de bord de suivi de compétences de chaque élève</li> <li>- Une <b>note initiale</b> résultant :  <b>d'une moyenne par discipline et/ou d'évaluations par compétences</b></li> <li>- L'équipe pédagogique concernée par la classe, les enseignants d'atelier et de construction mécanique</li> <li>- Une fiche bilan de concertation à compléter pour chaque élève et à conserver dans l'établissement.</li> </ul>
Etape 2	<p>Confronter l'objectivité de la note initiale entre enseignants.</p> <p><i>Cf. § Illustration de concertation ci-après</i></p>	<p>Partager le niveau d'acquisition des compétences de l'unité certificative au travers des activités de chaque enseignant.</p> <p><u>Points de vigilance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prépondérance du professeur de construction mécanique dans les unités concernées (cf. référentiel)</li> <li>- Avis du tuteur en entreprise pour l'unité concernée à recouper avec les travaux en atelier</li> </ul>
Etape 3	<p>Synthétiser les éléments de contexte justifiant la note proposée à l'issue de la concertation pédagogique.</p> <p><i>Tout élément permettant de pondérer une note est à conserver dans l'établissement.</i></p>	<p>Elément de langage :</p> <p>S'appuyer sur les compétences, activités et tâches associées mentionnées dans le paragraphe « finalité et objectif de l'épreuve » et « contenu de l'épreuve » du règlement d'examen du référentiel.</p>
Etape 4	<p>Compléter le livret de formation avec la <b>note proposée</b> et rédiger une appréciation pour éclairer le jury de délibération sur l'investissement et les progrès du candidat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une indication permettant de savoir si la note inscrite correspond à une évaluation en CCF ou en contrôle continu ou en combinant les deux si le CCF est trop réduit.</li> <li>- Une information chiffrée sur les notes ou moyennes ayant contribué à la constitution de la note de contrôle continu</li> <li>- Une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, en termes d'évolution de ses résultats et de niveau atteint.</li> </ul>
<p>Remarque : Archiver l'ensemble des documents (activités, notes...) justifiant la note proposée à l'issue de la concertation pédagogique.</p>		



## Illustration de concertation

A partir de la définition des épreuves, pour chaque unité certificative, s'appuyer sur les compétences du paragraphe « Finalité et objectif de l'épreuve » et les activités du paragraphe « contenu de l'épreuve » du référentiel.

Pour chaque enseignant, pour chaque compétences et activités du référentiel, au regard des productions de l'élève, interroger le niveau d'acquisition en s'appuyant sur l'illustration ci-dessous :

*Exemple de tableau de concertation à reporter et tenir à la disposition de l'inspecteur*

	Note initiale (Etape 1)	Niveau d'acquisition (Etape 2)				Note proposée (Etape 4)
Compétences	Inscrire la moyenne par discipline et/ou d'évaluations par compétences	Insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant	Pondérer la note initiale suite à la concertation de l'équipe pédagogique
Pour chaque compétence de l'unité certificative		Interroger le niveau d'acquisition pour chaque compétences et activités associées de l'unité certificative au regard des activités réalisées par l'élève auprès de chaque enseignant				
Synthétiser les éléments de contexte justifiant la note proposée à l'issue de la concertation pédagogique (Etape 3).						

Support d'aide à la concertation : Grilles nationales d'évaluation

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/sti/aeronautique-carrosserie-maintenance-des-vehicules-et-materiels>

## Cas particuliers

### L'unité E2 ponctuelle.

Enseignants : Cf. référentiel disciplinaire

A partir d'une moyenne de note disciplinaire (technologie) et/ou d'une note résultant d'un suivi de compétences de cette unité, et de la moyenne de note de construction mécanique.

Identifier le nombre d'activité ou l'élève a développé les compétences auprès de chaque enseignant lors de séances en atelier ou en salle.

Observer les compétences détaillées et les indicateurs de performance.

Interroger le niveau d'acquisition pour chaque compétence et activité associées du règlement d'examen.

Ajuster la note proposée.

### L'unité comprenant un dossier technique ou un dossier de synthèse

Enseignants : Construction mécanique et spécialité.

Pour les diplômes comprenant un dossier technique où l'évaluation s'appuie sur le contenu du dossier et une soutenance orale :

Pas de soutenance orale.

### Contexte :

Le début d'accompagnement des équipes pédagogiques à la construction des dossiers techniques est variable d'un centre de formation à un autre. Certains débutent en septembre de l'année de terminale de façon continuée, d'autres en janvier de façon renforcée.

Aussi, à la date du début du confinement, l'état d'avancement des dossiers est différent d'un centre de formation à un autre.

Dans le cadre de la continuité pédagogique durant la période de confinement, certains enseignants, formateurs ont accompagné les élèves et apprentis à la réalisation du dossier technique. Cet accompagnement peut être relatif aux conditions de confinement des élèves et apprentis, de leur implication ou capacité de travail à distance. Aussi, l'accompagnement a pu être plus ou moins efficient d'un élève ou apprenti d'une même section.

### Méthodologie :

Dans cette situation, il convient d'harmoniser la procédure d'attribution de la note pour chaque centre de formation :

Pour chaque élève, partir de la note moyenne de construction mécanique sur l'année de terminale.

Majorer ou minorer la note au regard des éléments contextuels ci-dessus, des attendus du paragraphe « Finalité et objectif de l'épreuve » du règlement d'examen et du dossier technique.

Dans certains référentiels disciplinaires, la mention suivante est portée :

*« Il est à noter qu'en l'absence du dossier technique à produire par le-la candidat-e, ce-cette dernier-ère se verra attribuer la note zéro à cette sous-épreuve (E32). »*

Au regard du contexte mentionné ci-dessus, et partant de la note moyenne de construction mécanique, en application de l'annexe II de l'Arrêté du 3 juin 2020 - NOR : MENE2012794A, la note de Zéro ne peut pas être attribuée.